

# Bulletin

de la

## Fédération des Femmes du Québec

1600, rue Berri - pièce 3115 - Montréal H2L 4E4 tél.: (514) 844-6898

---

Volume 8 numéro 4

Avril-mai 1978

---

**Le facteur décisif  
de l'issue de nos revendications,  
c'est nous les femmes**

**Pensée tactique,  
stratégie et action  
C'est le temps d'agir  
Finies les promesses**

**Congrès 1978  
5, 6 et 7 mai 1978  
Mont-Gabriel, Québec.**

# ÉDITORIAL

La FFQ a, entre autres mandats, la responsabilité de regrouper des organismes et des femmes pour diffuser l'information et favoriser les échanges. Également la coordination des activités et des projets pour une meilleure unité dans l'action. Au cours de l'année qui s'achève, nous avons organisé une journée pour étudier la mise en place, par le gouvernement fédéral, d'une politique d'ensemble sur la condition féminine. Nous avons également organisé un colloque, qui s'est tenu le 6 avril dernier, pour étudier le rapport présenté au Secrétaire d'Etat par le Conseil consultatif canadien de l'action volontaire, lequel avait été chargé de faire une étude sur la situation actuelle du bénévolat. Le Conseil a déposé son rapport, intitulé **Gens d'action**, le 13 mai 1977. Le deuxième volet du mandat se réalise avec la tenue du congrès, au Mont-Gabriel, les 5, 6 et 7 mai prochain. Le dernier bulletin a rapporté les consultations du Conseil du statut de la femme et vous trouverez les renseignements au sujet du congrès dans cette livraison.

Je ne souhaite qu'une chose: que vous soyez nombreuses au congrès pour que votre participation et votre détermination soient une force de frappe importante pour obtenir les revendications maintes fois exprimées.

Cent vingt-cinq femmes ont participé au colloque du 6 avril et se sont demandées si les organismes féminins bénévoles ont des besoins spécifiques dont nous devrions tenir compte. On a aussi demandé aux participantes leurs commentaires sur les recommandations de **Gens d'action** qui touchent les questions suivantes:

- a) l'aide financière du gouvernement pour les activités des organismes bénévoles;
- b) le rôle et le statut des bénévoles;
- c) la consultation auprès des gouvernements.

Le plan de travail regroupait les 81 recommandations du rapport selon les trois sujets mentionnés ci-haut. Il y avait également un quatrième atelier.

Si je peux me permettre de juger par la présence nombreuse des participantes ce soir-là, par l'intérêt manifesté dans chaque atelier, par les échanges vifs et importants qui eurent lieu, il n'est pas difficile de conclure que le rôle du bénévolat ici au Québec est un sujet fort intéressant, un sujet sur lequel il y a beaucoup à dire, et qu'il demeure encore valable dans notre société. Les membres de la FFQ sont vivantes et très actives ici au Québec.

A mon avis, la décision de faire cette recherche a été un choix sage et judicieux. Cette étude sur la situation actuelle du bénévolat était nécessaire pour faire le point sur cette activité. Ce rôle a changé, a évolué et je le souligne tout en restant consciente que le travail accompli jusqu'à ce jour reste encore très valable. Mais il était inévitable que ce rôle change, parce que nous, les femmes, nous sommes rendues compte que l'action politique était nécessaire, que c'était la seule manière de nous affirmer comme citoyennes à part entière

dans la société. L'activité bénévole a donc suivi le cheminement des femmes et de la société et il était naturel qu'elle débouche sur l'action politique, c'est-à-dire qu'elle essaie d'influencer la formulation des politiques et l'administration des programmes gouvernementaux. La présentation de mémoires et la tenue de consultations avec les représentants des gouvernements' entre dans ce cadre d'action. Le rapport **Gens d'action** a mis en lumière tous ces faits importants.



**Stage de sensibilisation au marché du travail.**

**Lévis: 27, 28 et 29 janvier 1978.**

**De gauche à droite: Gabrielle Hotte, Sheila Finestone, Jacques Vallerand, professeur à l'Université Laval et Françoise Stanton.**

Je profite de cette occasion pour remercier le comité de projets spéciaux du Conseil régional de Montréal qui a entrepris l'étude de ce rapport, qui a rédigé l'outil de travail et, conjointement avec notre secrétariat, a organisé ce colloque. Un vote de remerciement aux membres qui ont travaillé à la réalisation de ce colloque.

Mais, surtout, je veux remercier les membres de la FFQ. Vous êtes des femmes conscientes de votre rôle dans la société. Vous prenez au sérieux votre travail de bénévole, vous oeuvrez pour améliorer les conditions de vie dans votre propre région, dans votre province, dans votre pays. A cause de vos efforts, de votre intérêt, de votre vigilance, de votre travail, nous sommes une société plus riche. Ce sont des femmes comme vous qui améliorent la vie quotidienne de vos concitoyens. Le bénévolat est un choix librement consenti et assumé, c'est un geste de civisme, c'est une main tendue à l'autre, car nous sommes tous et toutes le gardien de notre frère et de notre soeur.

**Sheila Finestone**

# CONGRÈS • CONGRÈS • CONGRÈS

Le prochain congrès de la Fédération des Femmes du Québec se tiendra les 5, 6 et 7 mai 1978, à l'Auberge Mont-Gabriel, à Mont-Gabriel, dans les Laurentides. Le thème du congrès est "**C'EST LE TEMPS D'AGIR, FINIES LES PROMESSES!**"

Le conseil général de la FFQ, à son assemblée du 4 février dernier, a insisté auprès du comité du programme pour que la FFQ, à son prochain congrès, se penche sur l'urgence pour les gouvernements de promulguer des lois sur les priorités maintes fois énoncées telles que les congés de maternité et les conditions minimales de travail.

Le congrès propose donc aux participantes de préparer des stratégies d'intervention politique et de définir des modalités d'action concernant des priorités établies par la FFQ. Le congrès pourra proposer des actions immédiates sur ces sujets et présenter les positions officielles de la FFQ aux représentants des gouvernements présents sur les lieux mêmes du congrès.

**Lise Chevrier-Doucet**

Vice-présidente au programme

---

## POUR UNE MEILLEURE ACTION COLLECTIVE

Un comité du conseil d'administration a adressé récemment aux présidentes des associations membres de la FFQ un questionnaire portant principalement sur les relations de l'association avec la FFQ.

Les résultats de ce sondage seront publiés dans le Bulletin de juin.

Montréal, le 14 mars 1978

Madame la présidente,

Vous trouverez ci-inclus un questionnaire auquel nous vous invitons à répondre avec votre Conseil d'administration.

Le questionnaire comporte toutes les explications pertinentes. Qu'il me soit cependant permis d'insister sur l'importance que nous attachons à votre collaboration dans ce projet.

Nous aimerions recevoir le questionnaire dûment rempli pour le 1er mai 1978. Si des renseignements additionnels étaient nécessaires, vous pouvez communiquer avec le secrétariat de la FFQ à (514) 844-7049.

Nous vous remercions à l'avance.

Sheila Finestone  
Présidente

### OBJECTIFS DU QUESTIONNAIRE

Le questionnaire suivant a pour objectif principal de fournir au Conseil d'administration de la Fédération des

Femmes du Québec l'information nécessaire à l'amélioration des relations entre la FFQ et les associations qui en sont membres.

Plus spécifiquement, il cherche à préciser comment la FFQ répond aux besoins des associations et comment les associations peuvent être plus influentes au sein de la FFQ.

En dernier lieu, rappelons que ce questionnaire répond à un vœu que les associations avaient formulé lors du congrès de la FFQ en 1976.

### QUI DOIT REpondre AU QUESTIONNAIRE

Ce questionnaire doit être rempli par le conseil d'administration de chaque association. Vous répondez à chaque question le plus complètement possible.

### QUI L'A PRÉPARE

Un comité formé de:

Lucienne Aubert, FFQ

Denise Boutin, Ligue des Femmes du Québec

Germaine C. Crépeau, Société d'Etudes et de Conférence

Louissette Giroux, Société d'Etudes et de Conférences,  
section de Québec

Thérèse Mandeville, Mouvement des Femmes Chrétiennes

# LE DEVOIR

## Le retour massif des femmes gonfle les chiffres du chômage

par Michel Vastel

Douze heures exactement après le dépôt du budget aux Communes, Statistiques Canada venait hier confirmer l'escalade du chômage, fournissant ainsi de nouvelles munitions à l'opposition à la veille de la campagne électorale.

En mars 1978, le nombre des chômeurs canadiens a encore une fois augmenté de 38,000, passant à 1,045,000. Le Québec suit la moyenne nationale, héritant de près du quart de ces nouveaux chômeurs et passant lui aussi au chiffre record de 351,000. L'Ontario enregistre une progression encore plus forte, atteignant maintenant les 345,000 chômeurs. Toutefois la province voisine à 1,277,000 travailleurs de plus que le Québec pour à peu près le même nombre de sans emploi.

En chiffres désaisonnalisés, les taux de chômage ont augmenté à peu près partout au Canada, sauf en Alberta et au Nouveau-Brunswick. Le taux réel de chômage s'établissait ainsi à 8.6% au Canada, contre 8.1% en mars 1977 et 8.3% en février de cette année. Au Québec le taux désaisonnalisé de chômage, qui était tombé de 11.4% à 10.9% de janvier à février 1978, remonte à 11.5% en mars. En Ontario, le taux de chômage subit une hausse presque aussi forte, passant de 7% en février 1978 à 7.4% en mars. C'est toutefois au Québec que l'augmentation par rapport à mars 1977, un an plus tôt, est la plus élevée: 1.3% sur douze mois, alors qu'il baisse dans plusieurs provinces, qu'il se limite à 0.3% en Ontario, et que l'écart le plus élevé se situe en Saskatchewan, à 9.5%

Comme partout au Canada, et principalement au Québec et en Ontario c'est le même scénario qui se répète depuis plusieurs mois: il se crée bien des emplois mais la population active augmente encore plus vite.

Ainsi entre mars 1977 et mars 1978 au Québec, il est arrivé 90,000 travailleurs sur le marché dont 19,000 hommes et 71,000 femmes. Au Canada, sur une augmentation de 385,000 personnes de la population active, il y eut 239,000 femmes.

Dans le même temps, il se créait au Canada quelque 305,000 emplois, laissant ainsi un déficit de 80,000 chômeurs, et au Québec il s'ouvrait 44,000 nouveaux pos-

*Extrait d'un discours du député de l'Acadie, Thérèse Lavoie-Roux, en réponse au discours inaugural, le 22 mars dernier.*

Le ministre de l'Industrie et du Commerce, à court d'arguments pour expliquer l'élargissement de l'écart entre le taux de chômage national et celui du Québec, a prétendu que cet écart s'expliquait par une plus grande participation de Québécoises au marché du travail. Pourtant, entre 1976 et 1977, le taux de participation de femmes au Québec est passé de 41.0% à 42.1%, soit une augmentation de un point et un dixième. Il convient de noter que de 1975 à 1976, ce même taux de participation avait augmenté également d'un point, passant de 40.0 en 1975, à 41.0 en 1976.

Cette plus grande participation des femmes ne saurait donc être tenue pour responsable de l'aggravation de la situation de l'emploi en 1977 par rapport à 1976. Elle ne saurait non plus être responsable de l'élargissement de l'écart des taux de chômage puisqu'à l'échelle nationale, le taux de participation des femmes était supérieur à celui que l'on connaît au Québec (45.9 contre 42.1).

Ce n'est d'ailleurs pas un phénomène nouveau que de tenter de culpabiliser les femmes et ceci au risque de s'accroître en période de chômage. On est bien familier avec ce vieux préjugé: "elles prennent la place des hommes sur le marché du travail". Récemment, Gail Look de l'Institut de recherche C.D. Howe signalait qu'il y a un sentiment qui tend à se développer dans certains segments de la population à l'effet qu'on s'interroge sur la justification des femmes à être sur le marché du travail, compte tenu du taux élevé de chômage. Il ne faudrait quand même pas que cette propagande origine du gouvernement.

Pour sa part, le Premier ministre a voulu faire appel au sens des responsabilités des femmes du Québec en les considérant "comme responsables en toute première ligne de notre santé économique collective". Cependant, cet appel masquait mal un élément de culpabilisation.

tes sur le marché, laissant pour compte 46,000 nouveaux chômeurs.

M. Jean Chrétien avait d'ailleurs souligné lundi soir dans son Budget la forte progression de la population active au Canada, de 3,5% en moyenne depuis 1970, contre 2% aux Etats-Unis et moins de 1% dans les autres pays industrialisés. Il rappelait hier aux Communes les problèmes causés par l'arrivée massive des femmes sur le marché du travail; on évalue à 900,000 le nombre de femmes nouvellement arrivées sur le marché depuis quelques années.

Les nouvelles venues ne sont pas des jeunes de moins de 24 ans mais plutôt des adultes. Sur les 327,000 nouveaux arrivants de 25 ans et plus sur le marché du travail canadien, entre mars 1977 et mars 1978, il y a 207,000 femmes, soit près de deux femmes à la recherche d'un emploi pour un homme.

On s'interroge sur ce mouvement depuis plusieurs mois mais l'explication la plus couramment avancée est que la récession a entraîné une baisse relative des revenus des familles canadiennes et des femmes, de plus en plus nombreuses, retournent sur le marché du travail pour y trouver un revenu familial d'appoint.

L'opposition aux Communes, de même que le CTC, se refusaient hier à accepter les explications du ministre des Finances, dénonçant plutôt son incapacité à gérer l'économie du pays. "Ce gouvernement a perdu le droit de gouverner, il doit donc déclencher les élections", de lancer dès hier matin le chef néo-démocrate. Pour le chef conservateur, la demi-mesure qu'est la réduction de la taxe de vente sur six mois ne produira aucun effet. A noter que la Chambre de commerce du Canada, dans son mémoire annuel, avait estimé qu'une réduction de la taxe de vente, mais sur une base permanente, aurait contribué à la création de 110,000 emplois pendant les deux premières années.

En chiffres bruts, le nombre des emplois au Québec, en mars, s'établissait à 2,464 millions, soit 53,000 emplois de plus qu'un an auparavant. Les données par secteurs industriels confirment que ce sont les secteurs de la construction (15,000 emplois de moins) et du commerce, (18,000 emplois de moins) qui sont le plus frappés par la récession mais le secteur des services vient compenser largement pour les pertes enregistrées dans ces deux autres secteurs. L'emploi manufacturier semble à peu près stable.

Sur une base régionale, le taux de chômage à Montréal se maintient à 11% depuis plusieurs mois. La région métropolitaine compte la moitié des chômeurs québécois, avec un total de 147,000 sans emploi en mars. C'est par contre la région de Chicoutimi-Jonquière qui avec un taux de chômage de 20.4% en mars, détient le record de toutes les régions métropolitaines canadiennes.

## LES PROUESSES ANTI-FEMINISTES DU DEVOIR 19-4-78

Monsieur,

Nous admettons un léger retard à réagir à votre page frontispice du mercredi 12 avril 1978 "Le retour massif des femmes gonfle les chiffres du chômage". Cela mérite quelques explications. Le croirez-vous, jusqu'à maintenant, nous prenions des engagements sans tenir nécessairement compte de vos parutions. Pourtant, compte tenu des prouesses anti-féministes de vos rédacteurs, tantôt Albert Brie, tantôt Michel Vastel, nous commençons à nous interroger sur la nécessité d'affecter une militante à temps plein à votre surveillance. Cela dit nous devons admettre que les pitreries un peu rances d'Albert Brie n'atteignent pas la maumaise foi du titre de Michel Vastel.

A tous ceux qui s'interrogeaient sérieusement sur les causes du chômage, qui se perdaient en hypothèses contradictoires, Le Devoir répond, avec toute la sérénité qu'on lui connaît, sachant avec certitude qu'il ne prêchera pas dans le désert, que ce sont les femmes. Un tel message de paix se devait bien entendu de recevoir la 1ère page.

Alors tous ceux qui le pensaient sans oser toujours le dire se sentent rassurés, pourtant pour trouver le détail d'un si beau slogan, ils devront aller à la page 6, l'auront-ils seulement fait? Ils auront alors eu droit à une citation de mémoire, de Jean Chrétien, ministre des Finances, qui à l'image de son poste péchant rarement par excès d'avant-gardisme et d'ouverture d'esprit affirmait une surcroissance de la main-d'oeuvre active et la part extravagante des femmes dans cette aberration. Quant aux raisons possibles de cette énormité; on en trouve une facilement et je cite: "... que la récession a entraîné une baisse relative des revenus des familles canadiennes (saluons en passant la modestie du terme relative) et des femmes de plus en plus nombreuses retournent sur le marché du travail, pour y trouver un revenu familial d'appoint". Tout est là, tout est dit. Contrairement aux hommes, les femmes ne travaillent jamais pour se "réaliser" ou pour gagner leur vie, elles le font pour se "distraire" et leur salaire n'est jamais qu'un salaire d'appoint.

Dans nos rangs une enquête a prouvé que la moitié de nos effectifs féminins gagnaient un salaire égal ou supérieur à celui de leur conjoint mais on ne retient pas cette particularité. Et quand deux travailleurs d'une même unité familiale sont tous les deux payés au salaire minimum, le salaire de la femme demeure encore un salaire d'appoint. Pour notre part, nous contestons une si belle évidence, nous ne voyons pas bien comment, un salaire égal ou supérieur

est appelé d'appoint seulement en fonction du sexe de celui qui se le mérite.

Nous admettons sans difficulté que les familles canadiennes ont du fil à retordre avec le coût de la vie. Nous admettons aussi le problème du chômage; ce que nous supportons mal c'est qu'on véhicule ce genre de préjugés qui font porter le poids du mal aux femmes en bafouant d'une façon systématique le droit que nous leur reconnaissons au travail.

Les hommes font partie de la main-d'oeuvre active à 81%, les femmes ont un taux de participation de l'ordre de 41-42% et sitôt que ce petit taux hausse de 1% ou moins, on assiste à des campagnes qui froissent le déniement.

Quand les mouvements de femmes réclament un véritable droit au travail, certains bien pensants se demandent quelle mouche les pique étant entendu que "chez nous on ne discrimine pas", que le progrès est tel qu'il ne viendrait à personne l'idée d'empêcher l'exercice d'un droit fondamental à la moitié de la population. Nous pensons au contraire que cette idée vient à beaucoup de gens et que le titre de cet article n'es rien d'autre que la négation du droit au travail pour les femmes.

Ce qui nous paraît étrange, quand on cherche les coupables du chômage galopant, c'est qu'on passe par-dessus l'incapacité fondamentale de l'économie canadienne d'absorber un accroissement de main-d'oeuvre, qu'on oublie allègrement les fermetures d'usines en cascade, qu'on ne songe pas un instant aux coupures de budget et, conséquemment, de postes dans le secteur public et para-public. Certes la pratique du bouc émissaire n'est pas nouvelle, et son efficacité n'a égale que sa facilité d'utilisation.

Dans un mois ou deux, quand les universités rendront leur part de chômeurs à l'économie canadienne, titrerez-vous à la une que les jeunes instruits sont la cause du chômage?

Et si une statistique égarée parlait des travailleurs immigrés en nombre croissant, l'utiliserez-vous? Il y a gros à parier que non, le racisme n'a pas bonne presse au Devoir mais puisqu'on peut être sexiste sans grand risque, alors pourquoi se gêner?

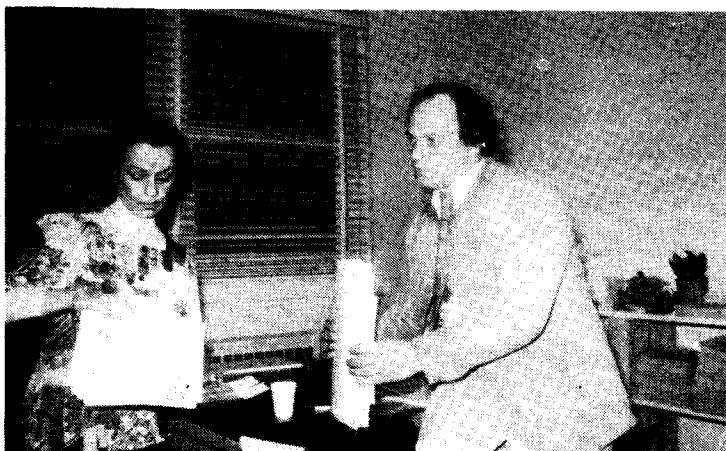
Le Comité Laure-Gaudreault  
de la CEQ

*NDLR: Michel Vastel n'est pas l'auteur du titre qui lui est reproché, un titre qui énonce un fait, non une opinion, encore moins un plan jugé sexiste.*

# ÉDUCATION

## Planification et administration du budget familial

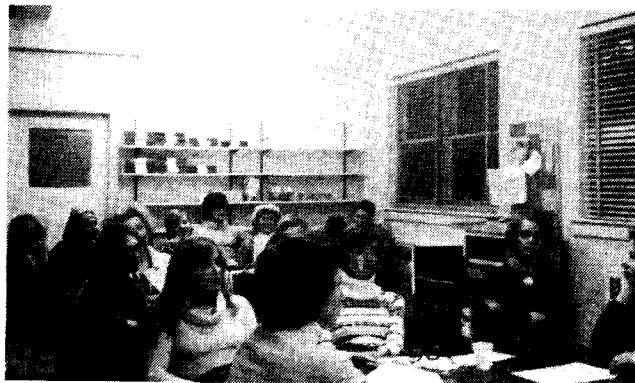
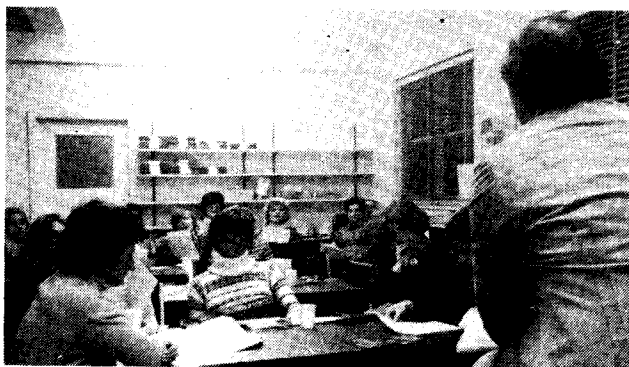
Le cours de trente heures donné au local de la Fédération, du 25 janvier au 29 mars a réuni des participantes attentives...



Raymonde Beauchamp responsable du secrétariat de la FFQ a également participé à l'organisation de la série de cours. Elle est ici en compagnie d'une des personnes ressources, Florent Paquette de l'Union des caisses populaires — région de Montréal.



Michèle Jean, responsable, avec Gabrielle Hotte du comité d'éducation et de formation de la FFQ.



# PROGRAMME DE PROMOTION DE LA FEMME, SECRÉTARIAT D'ÉTAT

La consultation avec les groupes féminins nationaux a réuni, à Ottawa, les 16 et 17 mars derniers, les présidentes ou déléguées de dix-neuf associations. Sheila Finestone représentait la FFQ lors de cette réunion.

L'honorable Marc Lalonde, ministre responsable du statut de la femme a prononcé une allocution sur le "Plan d'action canadien". Les autres représentantes du gouvernement étaient: Julie Loranger, coordonnatrice au bureau de la situation de la femme, Sue Findlay, secrétaire d'Etat, Denise Moncion, sous-secrétaire d'Etat adjointe, Citoyenneté et Expansion du bilinguisme, Rita Cadieux vice-présidente de la Commission des droits de la personne. Il y a eu une rencontre sur l'activité du Conseil consultatif sur la situation de la femme, rencontre animée par Louise Dulude et Monique Proulx.

Un communiqué publié suite à ces discussions insiste sur le peu de progrès réel dans la situation de la femme au Canada. Les participantes ont particulièrement souligné l'urgence d'une action concrète du gouvernement dans les domaines suivants:

- l'égalité des chances
- la situation économique des femmes âgées
- la violence dans la société.

## LISTE DES PARTICIPANTES

Ms Martha Bielish, President, Federated Women's Institutes, of Canada, Box 67, Warspite, Alberta.

Ms Marjorie Blankstein, National Council of Jewish Women of Canada, 95 Waterloo St., Winnipeg, Manitoba, R3N 0S3.

Florence Brown, Native Women's Association of Canada, 9902 McDonald Ave., Fort McMurray, Alberta.

Mme Solange Gervais, l'Association féminine d'éducation et d'action sociale, 1181 St. Pierre, Herouxville, Cté Lavolette, Québec.

Ms Ruth Hinkley, President, National Council of Women, RR 3, Matawatchan Rd., Dacre, Ontario, K0J 1N0.

Ms Jennie Margetts, Vice-President, Indian Rights for Indian Women, 10831 - 130th Street, Edmonton, Alberta.

Ms Kay Macpherson, President, National Action Committee on the Status of Women, 40 St. Clair Ave., E. Suite 300, Toronto, Ontario, M4T 1M9.

Joannie Vance, The Rape Crisis Centres of Canada, 3826, rue de Parc Lafontaine, Montreal, Quebec, H2L 3M6.

Mme Jacqueline Martin, Fédération des femmes canadiennes-françaises, 631 Malartic, Ottawa, Ontario, K1K 0X2.

Ms Helen Munson, YWCA of Canada, 47 Norbert

Crescent, Etobicoke, Ontario, M9C 3J8.

Sheila Finestone, Fédération des femmes du Québec, 1600, Berri, piece 3115, Montréal, Québec.

Rita Mifflin, Chairperson, Committee on Learning Opportunities for Women, 29 Prince Arthur Ave., Toronto Ontario, M5B 2R1

Jean Steer, President, Canadian Federation of University Women, College West, University of Regina, Saskatchewan, S4S 042.

Dr. Marylee Stephenson, Canadian Newsletter of Research on Women, 80 Traymore, Hamilton, Ontario.

Alison VanDuzer, Vice-Chairperson, Federation of Junior Leagues of Canada, 28 Bruce St., Hamilton, Ontario, L8P 3M6.

Marion Porter, Canadian Research Institute for the Advancement of Women, 151 Slater, Suite 415, Ottawa, Ontario.

Ms Helen Verdin, President, Canadian Federation of Business and Professional Women's Clubs, 11227 - 101st Street, Edmonton, Alberta, T5J 2A4.

Mrs D.A. Aitken, President, Catholic Women's League of Canada, 2375A Neww Ave., Winnipeg, Manitoba, R3J 1A7.

Ms Norma Walmsley, MATCH, 323 Chapel St., Ottawa, Ontario, K1A 7Z2.

# UNE JOURNÉE À LA COMMISSION DES DROITS DE LA PERSONNE

A titre de présidente de la FFQ, j'ai eu le plaisir d'assister à une session d'étude sur l'application de la Charte des droits et libertés de la personne. J'ai pu constater que cette loi qui nous protège, qui est le symbole des valeurs de la société québécoise, n'est pas assez connue et qu'elle n'est pas utilisée comme elle devrait l'être. Si nous voulons freiner la discrimination sur le marché du

travail, dans le logement et ailleurs, il va falloir promouvoir une meilleure connaissance de la protection possible grâce à la mise en application de la loi 50. Ce premier échange a été fructueux mais il faut que la population soit davantage renseignée avant que les mentalités ne changent.

Sheila FINESTONE

---

## La coopération tient une rencontre d'information et d'échanges avec des représentantes des principaux mouvements féminins du Québec

Le 21 mars dernier, plusieurs personnes de la Commission se sont demandé ce qui se passait puisqu'il y avait pas mal plus de monde que d'habitude dans la maison. C'était tout simplement la coopération qui faisait son boulot.

Notre travail, cette journée-là, avait pour but de regrouper les membres d'un des réseaux de la Coopération, soit celui des groupes féminins, pour les informer et discuter d'une des principales activités de la Commission des droits de la personne touchant les questions relatives à la situation de la femme.

Les groupes connaissaient déjà l'existence de la CDP et de façon générale, ses pouvoirs.

Les principaux points à l'ordre du jour (voir tableau II) étaient axés sur un certain nombre d'activités **préventives** de la CDP. Nous avons rappelé au début de la réunion que les plaintes proviennent surtout du secteur travail (60%) et du secteur logement (20%) et que dans le secteur travail il y a 4 plaignantes contre un plaignant. C'est à partir de ce constat que la CDP a mis de l'avant des projets plus précis de prévention tels que la brochure sur l'égalité des chances dans l'emploi, l'opération logement, etc.

Les participantes sont retournées avec un bon bagage d'informations et beaucoup mieux situées quant aux possibilités de collaboration avec les différents services de la CDP.

Il faut souligner la présence de la présidente du Regroupement des femmes autochtones du Québec puisque les femmes autochtones sont habituellement absentes des rencontres d'organismes féminins.

Cette journée était une belle occasion pour porter à l'attention des associations féminines un projet de règlement très discriminatoire à l'égard des femmes mariées à des non-indiens sur la réserve de Pointe-Bleue. Les participantes ont fait parvenir aux instances appropriées des télégrammes de protestation.

D'après les échos que nous avons eus à ce jour, les réactions sont très positives. Par exemple, à la fin de la réunion on a suggéré qu'une telle rencontre ait lieu à Québec et qu'on la répète une fois par année. On peut penser aussi que les associations féminines seront plus vigilantes en ce qui a trait à l'élimination du racisme tout autant que du sexisme dans le matériel scolaire.

D'ici quelques jours, nous ferons une évaluation assez

par Ghislaine Patry-Buisson,  
agent de coopération

serrée de cette journée.

- o L'horaire était-il trop chargé?
- o Est-ce qu'il y aurait lieu de modifier l'horaire afin de permettre à un plus grand nombre de femmes qui travaillent à l'extérieur d'y participer?
- o Faudrait-il tenir une rencontre spécifique pour les femmes doublement discriminées: femmes autochtones, immigrantes, Noires?

A toutes celles qui ont participé à cette rencontre, si vous avez d'autres remarques et suggestions, elles seront fort appréciées.

## Organismes invités

- \* 1. Association des femmes autochtones du Québec
- \* 2. Association des femmes diplômées des universités de Montréal.  
Association du personnel domestique
- \* 4. Association féminine d'éducation et d'action sociale
- 5. Association nationale des secrétaires
- 6. Au bas de l'échelle
- 7. B'nai B'rith Women's Council
- \* 8. Carrefour des associations des familles monoparentales du Québec
- 9. Centre de la femme nouvelle
- \* 10. Centre d'information et de références pour femmes
- 11. Cercle des femmes journalistes
- \* 12. Cercle des fermières
- \* 13. Comité régional du Congrès national des femmes noires du Canada
- \* 14. Conseil des femmes de Montréal
- 15. Conseil national des femmes juives
- 16. Communauté sépharade francophone
- \* 17. Fédération des femmes du Québec
- \* 18. Fédération des femmes des services communautaires juifs
- \* 19. Fédération provinciale des femmes diplômées des universités
- \* 20. La Ligue des droits de l'homme
- \* 21. La Ligue des femmes du Québec
- \* 22. Lakeshore University Women's Club
- \* 23. Mouvements des femmes chrétiennes
- \* 24. Réseau d'action et d'information pour femmes
- \* 25. Y.M.C.A.

Note: \* indique les associations présentes



Nous reproduisons ici les extraits d'un "avis à toute la population" du conseil des Montagnais du Lac Saint-Jean...

**CONSEIL DES MONTAGNAIS  
DU LAC ST-JEAN  
VILLAGE INDIEN DE POINTE-BLEUE,  
Cté Roberval, P.Q.  
Téléphone: 275-2473  
Pointe-Bleue, le 6 mars 1978**

## AVIS À TOUTE LA POPULATION

Vous trouverez ci-joint la procédure à suivre par le Conseil de Bande concernant les non-Indiens dans la réserve.

Nous avons l'intention d'en faire un Statut Administratif. Cependant vous avez quinze jours (15) pour nous donner vos commentaires si le besoin s'en fait sentir.

Après cette période nous demanderons la signature du Ministère pour rendre officiel ce présent règlement.

Jacques Cleary, Gérant de Bande  
pour/Conseil des Montagnais  
Pointe-Bleue

7. Une Indienne qui épouse un non-Indien doit obtenir l'autorisation préalable du conseil de bande de résider ou d'occuper un immeuble dans les limites de la réserve avec son mari et leurs enfants, le cas échéant.
8. Une Indienne qui aura obtenu une autorisation conformément à l'article 7 devra transférer à la bande ou à un membre de la bande tout droit de possession qu'elle détenait avant son mariage dans un immeuble de la réserve.
9. Une Indienne qui devient veuve, séparée légalement ou divorcée d'un non-Indien devra obtenir l'autorisation du conseil de bande de résider dans la réserve, seule ou avec ses enfants de moins de 21 ans, le cas échéant.

...et voici la réaction d'un groupe de femmes parmi lesquelles on retrouve Ghislaine Patry-Buisson et Sheila Finestone

Les femmes représentantes des organisations féminines réunies à la Commission des Droits de la Personne pour une journée d'étude sur l'application de la charte ont été informées du projet de règlement concernant les non-indiens dans la réserve de Pointe Bleue proposé par le Conseil des Montagnais du Lac St-Jean. Nous nous opposons énergiquement à l'ensemble du dit règlement qui maintient la discrimination à l'égard des femmes indiennes et plus particulièrement aux articles 7, 8 et 9.

Sheila Abbey Finestone, Fédération des Femmes du Québec,  
Norah Bengough, Conseil Provincial des Associations de femmes diplômées,  
Catherine Richard, Conseil des Femmes de Montréal,  
Liliane Plante, Mouvement des Femmes chrétiennes,  
Monica Matte, Commissaire à la Commission des Droits de la personne du Québec,  
Carmen Pelletier, AFEAS,  
Mona Forest, Centre d'Information et de référence pour femmes,  
Hélène Pronovost, Carrefour Association des Familles monoparentales du Québec,  
Marie-Thérèse Olivier, Mouvement des Femmes Chrétiennes,  
Marcelle Dolment, R.A.I.F.,  
Sylvia Kissin, Association des Femmes diplômées des universités (Montréal) et Fédération des Femmes Juives,  
Lorraine Godard, Ligue des Droits de l'Homme,  
Louise Marleau, Ligue des Femmes du Québec,  
Jacqueline Chapuis, Cercle des Femmes Journalistes,  
Pierrette Benoit, Claudette Préfontaine, Chantal Leduc,  
Ghislaine Patry-Buisson, Ninon Desjardins, André Loisel, Michèle Mailloux

La Fédération a également adressé un télégramme...

La Fédération des Femmes du Québec est consciente des inquiétudes de l'Association des Femmes Autochtones du Québec sur les règlements discriminatoires concernant les non-indiens dans la réserve indienne de Pointe Bleue. Nous nous joignons à l'Association des Femmes Autochtones pour exiger la non-application des règlements proposés.

Sheila Abbey Finestone, Présidente  
Fédération des Femmes du Québec



Oujatchouan

Ces messages de protestation furent envoyés aux personnes suivantes:

**M. Neilson** - ministère des Affaires indiennes, Ste-Foy, Québec  
**Honorable Gordon Fairweather** - Président de la Commission canadienne des droits de la personne, Ottawa  
**Honorable Hugh Faulkner** - Ministère des Affaires indiennes, Ottawa  
**Eric Gourdeau** - secrétaire-général adjoint, conseil exécutif, Québec  
**Chef Harry Kurtness** - Conseil des Montagnais du Lac Saint-Jean.

# UNE INTERVENTION DE LA FFQ

Madame Maïr Verthuy,  
Professeur,  
Département d'études françaises,  
Université Concordia,  
Montréal.

Chère madame Verthuy,  
Nous avons appris par un article de madame Renée Rowan, dans le DEVOIR du 13 mars, la décision de l'Université Concordia, de créer un "institut d'études de la femme". C'est là une excellente réponse à un besoin évident. La Fédération des Femmes du Québec souscrit avec enthousiasme à un tel projet et tient à vous assurer dès maintenant de son entière collaboration.

Permettez-nous, cependant, de vous dire notre déception quant au nom qu'on aurait vraisemblablement l'intention de lui donner, soit: "Institut Simone de Beauvoir". Nous ne sous-estimons pas les talents d'écrivain de madame de Beauvoir et encore moins son apport considérable à la promotion de la femme.

Par contre, nous sommes étonnées que vous n'avez pas jugé bon de regarder d'abord chez nous, parmi les nombreuses femmes qui ont oeuvré pendant des années dans ce domaine et dont le nom ajouterait sûrement du prestige à votre Institut. Pour votre information et votre inspiration, nous joignons à cette lettre une liste qui parle d'elle-même.

En espérant que notre intervention, qui se veut positive, soit prise en considération par votre Conseil d'administration avant qu'il n'arrête son choix définitivement, nous vous prions de recevoir l'expression de nos sentiments distingués.

Lucile Jacques-Rinfret  
Vice-présidente, F.F.Q.

Montréal, le 20 mars 1978

Madame Lucile Jacques-Rinfret  
Vice-présidente, F.F.Q.  
8300 Wilfrid-Pelletier  
Anjou, H1K 1M1

Chère madame Rinfret,  
Je vous remercie beaucoup de votre gentille lettre qui constitue pour nous un très grand et très important encouragement.

Croyez que je suis personnellement très sensible aux arguments que vous avancez quant au choix éventuel du nom à donner à notre institut. J'ai moi-même proposé deux des noms qui figurent sur votre liste. La recommandation en faveur de madame de Beauvoir résulte d'un vote majoritaire du comité dont je ne suis que simple membre et qu'il faut certes respecter.

Je m'empresse néanmoins de faire circuler votre lettre parmi les membres du comité et d'en envoyer copie au professeur R. Wall, responsable de la Division IV de la Faculté des Arts et Sciences et donc de notre Institut. Vous comprendrez, j'espère, que je ne suis pas autorisée à en faire plus, mais je suis sûre que votre intervention sera considérée lors de la décision définitive.

Merci encore de tout l'intérêt que vous portez à notre entreprise.

Cordialement vôtre,  
Maïr E. VERTHUY  
Professeur agrégé  
Département de français  
Université Concordia  
Campus Sir George Williams

## CORRESPONDANCE

Bonjour Sheila!

Il me fait plaisir d'apporter une toute petite collaboration au travail de la FFQ concernant la lutte pour une **législation québécoise sur la maternité**.

Je vous envoie une pétition que j'ai écrite pour la faire circuler dans mon milieu de travail, en prévision de la prochaine négociation de notre convention collective. C'est d'avantage une déclaration de principe qu'un projet de loi mais je souhaite qu'elle puisse servir d'esprit à un travail de plus grande envergure.

J'ignore encore quel impact elle aura ici; si cela vous intéresse, je vous le ferai volontiers savoir.

Je vous prie de transmettre mes amitiés aux membres du conseil d'administration et je pense qu'il est presque superflu que je vous réaffirme celle que je vous porte.

Marie Germaine Guiomar  
RR 5, Sherbrooke, Qué.  
J1H 5H3

### PÉTITION

Se référer au **Rond point**, vol. 2 no 7 (9 février 78).

Nous, soussigné(e)s préconisons une **dénonciation globale** de tous les articles concernant la **maternité** et nous réclamons le respect intégral du principe suivant:

"la maternité n'est ni une maladie ni une cause réelle de chômage mais la seule forme possible de reproduction de l'espèce humaine et donc de la force de travail. En conséquence, une mère en congé de maternité **a droit à son plein salaire sans perte d'ancienneté, ni d'expérience, ni d'aucun avantage marginal**. Nous préconisons un **congé de maternité légal de deux (2) sessions consécutives**, puisque l'Etat s'est également déchargé du problème de la garde des jeunes enfants (et celle des nouveaux nés est particulièrement cruciale), en laissant les parents se débrouiller seuls."

# CONSEILS RÉGIONAUX

## Montréal

### COLLOQUE SUR L'ACTION VOLONTAIRE A MONTREAL

Le Conseil régional de Montréal a tenu, le 6 avril, au Centre Saint-Pierre-Apôtre, un colloque **L'Action volontaire dans la société canadienne**, auquel a assisté plus de cent quinze personnes venant de toutes les régions du Québec.

Les participantes au colloque ont étudié les recommandations du rapport **Gens d'Action** du Conseil consultatif de l'Action volontaire, ainsi que les commentaires et les recommandations du comité des projets spéciaux du Conseil régional de Montréal.

Avec l'aide de personnes-ressources, les ateliers ont travaillé d'arrache pied sur les thèmes suivants: la situation actuelle de l'action volontaire et son climat interne, le financement de l'action volontaire et la responsabilité du gouvernement, la situation volontaire et la responsabilité du gouvernement, la situation juridique et fiscale des associations bénévoles et l'aide non financière, les carences dans le rapport **Gens d'Action**.

Le colloque s'est avéré un franc succès. Un compte-rendu plus détaillé sera reproduit dans le prochain Bulletin. Le rapport du colloque sera disponible au prochain congrès de la FFQ ou à la prochaine Assemblée générale du Conseil régional de Montréal.

Lise Chevrier-Doucet

**Ce colloque a été rendu possible grâce à une subvention du Secrétariat d'Etat.**

## Thetford Mines

### DEBOUT ET RESOLUES

Douze femmes pour brasser des montagnes de poussière, pour soustraire à l'asphyxie une population de femmes qui en vivent, c'est nous autres, c'est le défi du Conseil régional de Thetford Mines.

Car la revendication chez nous est affaire syndicale, mâlement organisée. L'implication des femmes dans la chose sociale... va pendant la grève des mineurs: un comité d'appui... de la publicité en masse... émouvante... Depuis, déception de celles qu'on a remisées, silence, récupération par les jeux de la patience artisanale.

Et les autres? Nous autres? nous les espérons, nous déblayons des voies. Ca peut sembler décousu, mais comment la faire la preuve? Comment imposer les femmes à dix... ou presque? Par la bande... et pourquoi pas... la guérilla! Par l'infiltration: des conseils d'administration (de l'hôpital, des Caisses Populaires, de la télévision communautaire), de l'exécutif des partis politiques.

Avec d'autres groupes de femmes, d'hommes, nous nous impliquons socialement et tentons de donner un vi-

sage au féminisme... néanmoins (et jusqu'à quand), quels que soient les gestes que nous posons, le problème numéro un reste que nous devons procéder sous le couvert de l'anonymat. On a peur des femmes au Québec... c'est aussi vrai à Thetford Mines. A preuve, nous invitons des représentants de la Commission des Droits de la Personne, 250 invitations écrites aux groupes et organismes, communiqués à la presse locale (écrite et parlée), rappels téléphoniques... quarante personnes dans la salle! Oui, cette fois, il était clair que l'organisation se lisait au féminin...

Nous sommes encore là, déçues, certes, mais debout et résolues à parler, à suivre des cours, à analyser des livres verts, à prendre **tout** le peu de place que nous gagnons.

Femmilièrement  
Carole Emond Bédard

## Québec

### SERVICE D'ENTRAIDE AUX VEUVES DE QUEBEC

Plusieurs d'entre vous avez probablement appris, par le truchement de différents média d'information, que la section régionale de Québec de la FFQ est à mettre sur pied un "Service d'Entraide des Veuves de Québec". Dans le but de répondre aux interrogations qui peuvent être les vôtres, nous venons vous entretenir de ce projet.

Cette initiative est due pour une très large part à Mme Sheila Finestone, président provinciale de la FFQ, qui, prenant conscience des problèmes nombreux auxquels les veuves sont confrontées, a sensibilisé le Conseil provincial de telle sorte que ce projet est maintenant en voie de réalisation dans le Québec métropolitain.

### Problématique du veuvage:

Ces problèmes du veuvage dont nous parlions plus haut, quels sont-ils? Des études relatives à ce sujet s'accordent à reconnaître que la personne affectée par un récent veuvage traverse une crise qui la soumet à un très grand "stress". Cet état provoque alors chez elle un bouleversement psycho-social qui brusquement la contraint d'acquiescer une nouvelle façon de se situer face à elle-même et au reste du monde et la met en demeure de reconsidérer ses projets d'avenir, et ce à un moment où elle est envahie à la fois par la passivité et une difficulté particulière à prendre des décisions.

Des recherches ont d'ailleurs démontré que les veuves de soixante-cinq (65) ans et moins sont plus exposées que les femmes mariées ou célibataires à des troubles d'ordre physique et psychologique et que chez elles le taux de mortalité, causé par maladie ou suicide, est notablement plus élevé.



# CONSEILS RÉGIONAUX (suite)

Tout en se sentant surprotégée ou rejetée par sa famille ou ses amis, la veuve doit soudainement affronter, et presque toujours sans aide adéquate, tous les problèmes que créent des ressources financières amoindries, des responsabilités accrues et la solitude. La mort de son époux représente pour la femme un traumatisme tel que sa vie entière en est bouleversée. Son nouveau statut lui impose un changement radical dans sa façon de vivre.

## Objectifs du service:

Notre organisme veut offrir à ces femmes une relation d'aide basée sur la réciprocité. Nous croyons, comme le Docteur Phyllis Silverman, qu'en cas de perte d'un époux, une veuve de la même région et d'une formation sociale et culturelle analogue, est la personne la mieux désignée pour offrir un soutien qui ait des chances d'être accepté. Notre but est de développer un service d'entraide, basé sur ce principe et qui coïncide avec les besoins culturels, économiques et sociaux des veuves de Québec et qui comprenne:

- 1- un centre d'information et de références;
- 2- des services de "counselling";
- 3- des séminaires et rencontres sur les problèmes inhérents au veuvage, tels que adaptation à de nouveaux rôles, règlement de succession, administration, statut juridique, etc., etc.;
- 4- un travail d'éducation préventive au sein de la collectivité, afin de diminuer le plus possible, grâce à cette intervention, le "stress" consécutif à un décès.

## APPUI FINANCIER:

Vous devinez facilement que l'implantation d'un service d'une telle envergure et la période de recherches préalables nécessitent un financement particulier. Ce financement, nous l'avons obtenu pour la première étape, grâce à des démarches entreprises par Mme Sheila Finestone auprès d'une compagnie d'assurance dont le siège social est à Toronto et qui a nom Manu-Vie. Pour ce qui concerne la phase de démonstration, suivant immédiatement l'étape de faisabilité, et qui s'échelonne sur une durée de trois ans, nous espérons obtenir des fonds du gouvernement fédéral, dans le cadre des financements accordés aux organismes bénévoles désireux de mettre sur pied un projet-pilote qui réponde aux attentes spécifiques d'une portion de la collectivité.

## Québec comme choix:

Des services semblables ont vu le jour dans des villes comme Toronto, Winnipeg et Boston, et le fait de choisir Québec plutôt que Montréal, en plus de présenter l'avantage d'un milieu plus homogène ethniquement et culturellement parlant, offre également la possibilité de vérifier si la densité de population et l'étendue d'une ville sont des variables qui interviennent dans la problématique du veuvage. Par ailleurs la compagnie d'assurance Manu-Vie qui a financé l'étape de faisabilité tenait, pour les raisons énumérées plus haut, à ce que le service soit établi dans un milieu francophone.

## Clientèle visée:

Ce sont les veuves de date récent, dont l'âge varie de 20 à 60 ans, que nous voulons atteindre par notre service, croyant qu'aider une veuve en situation critique, lui permettre d'assumer son veuvage et de fonctionner de nouveau de façon autonome, c'est éviter à ses enfants et à la société le fardeau que représente une femme repliée sur elle-même. Notre entraide, venant d'une autre veuve, veut être apportée au moment maximum de "stress" vécu par les veuves. Une fois cette période traversée, nous demanderons aux veuves auxquelles nous aurons apporté aide et soutien d'en aider d'autres à leur tour, afin d'assurer la permanence des services offerts.

Puisse ce service aider des centaines de mes semblables à découvrir que la fidélité à l'être que nous avons aimé passe par la fidélité à soi-même et à la vie, à travers un veuvage véritablement assumé.

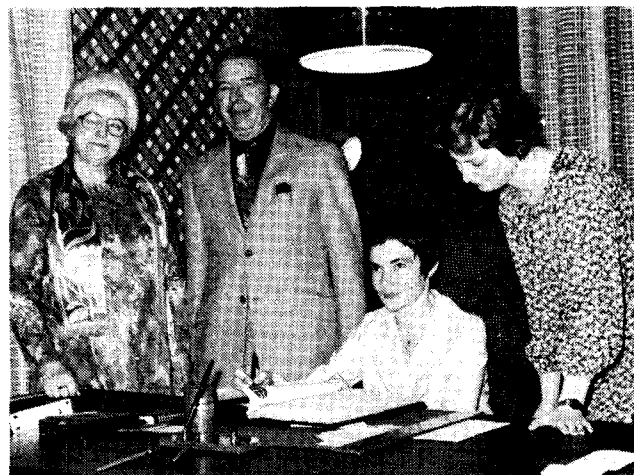
**Lucile Brunet**  
Coordonnatrice du projet

## Saguenay— Lac St-Jean

### Exécutif:

Hélène Giasson, présidente 548-4177  
Lise B. Ruest, v.p. 547-9754 (après 5 hres)  
Brigitte Munger, v.p. 542-2729  
Françoise Groleau, v.p. 547-9601  
Suzanne Bonneau, secrétaire 547-2987 (après 5 hres)  
le 15 mars 1978

Réception à l'hôtel de ville d'Alma en l'honneur d'Odile Martin récipiendaire du deuxième prix au concours Yvette Rousseau



De gauche à droite: le pro-maire Georges-Henri Lavoie, Cécile Rolland-Bouchard, Odile Martin et Hélène Giasson.

#### **COURS: VIE POLITIQUE:**

26 participantes ont grandement apprécié la qualité de ce cours donné en deux fins de semaine, par madame Christiane Bacave, politologue. Sa compétence et son objectivité y furent pour quelque chose!

C'est une heureuse expérience que nous répéterons en octobre prochain à l'occasion de la session au leadership, donné à Chicoutimi.

#### **ACTIVITE D'ENVERGURE: AU SOUPER ANNUEL le 25 avril.**

Cette activité d'importance soulignera la remise du **PRIX CECILE ROLAND-BOUCHARD**.

Les invitées d'honneur: madame Thérèse Casgrain, fondatrice de la Féd., madame Sheila Finestone, président provinciale.

Utilisez l'enveloppe-retour pour nous faire connaître votre réponse affirmative, et nous faire parvenir la cotisation avant le 19 avril. C'est de **première importance** pour nous permettre de faire les réservations à l'hôtel.

#### **CARTES DE MEMBRES:**

Quelques membres n'ont pas renouvelé leur cotisation pour 1978, il est primordial de le faire au plus tôt afin de nous permettre de tenir à jour nos listes de membres. Le montant est toujours de \$10.00, et vous pouvez faire parvenir votre chèque à: C.P. 147 - Jonquière. **MERCI**

#### **CONGRES de la FEDERATION:**

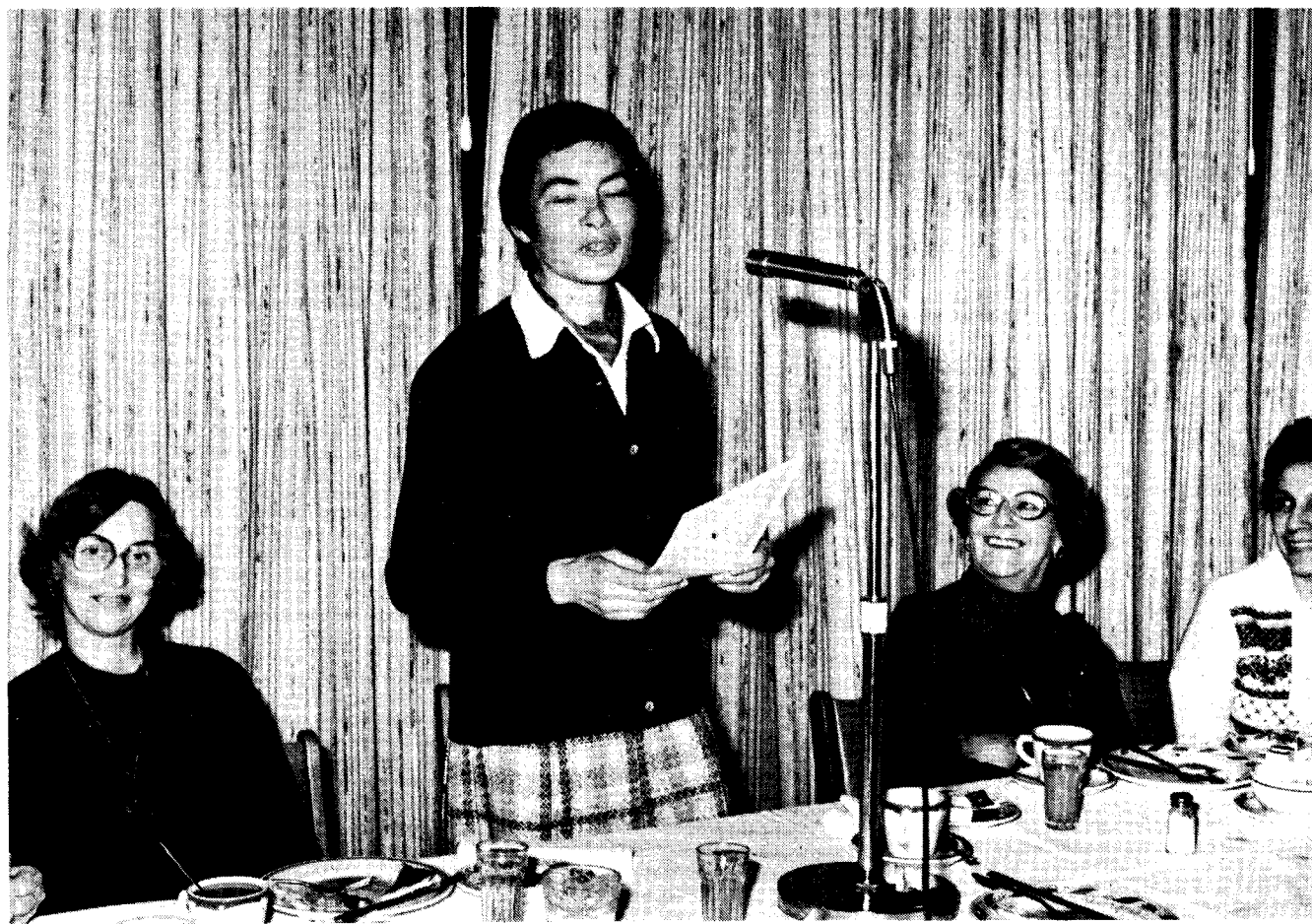
Les 5, 6 et 7 mai prochain, au Mont Gabriel.

#### **ELECTION au CONSEIL REGIONAL:**

**Le lundi, 15 mai 1978.** Pensez à faire des propositions pour les mises en candidature; tout en réfléchissant à votre engagement envers la Fédération. N'oubliez pas que nous avons besoin de toutes les bonnes volontés au sein du CONSEIL REGIONAL: nous avons beaucoup de projets, mais ne pourrions les réaliser à quatre ou cinq personnes. **POUVONS NOUS COMPTER SUR VOUS???**

**La secrétaire  
Suzanne Bonneau**

*Déjeuner causerie au conseil régional du Saguenay-Lac Saint-Jean. L'invitée, Odile Martin a parlé de son texte qui lui a mérité le deuxième prix au concours Yvette Rousseau.*



De gauche à droite: Hélène Giasson, Odile Martin, Claire Frève et Françoise Groleau

# ASSOCIATIONS

## ASSOCIATIONS-MEMBRES

- Association des diplômés en économie familiale
- Au bas de l'échelle
- Association de familles monoparentales bas-Saguenay "La Ruche"
- Association de familles monoparentales de l'Estrie Inc.
- Association des femmes diplômées des universités (Mtl)
- Association des femmes diplômées des universités (Québec)
- Association des veuves de Montréal
- Communauté sépharade du Québec
- B'nai B'rith women council
- Cercle des femmes journalistes
- Cercle des rencontres du mercredi inc...
- Cercle social Marguerite d'Yvouville
- Club culturel humanitaire châtelaine
- Fédération des femmes des services communautaires juifs
- Junior league of Montreal Inc.
- Ligue des femmes du Québec
- Montréal Lakeshore university women's club
- Mouvement des femmes chrétiennes
- National council of Jewish women
- Sherbrooke and district university women's club
- Société d'étude et de conférences (Mtl)
- Société d'étude et de conférences (Québec)
- Voix des femmes
- YWCA
- Regroupement des garderies région six C
- Association des auxiliaires bénévoles de l'hôpital de Jonquière
- La Ligue des Citoyennes de Jonquière
- Au Bas de l'Echelle.

## LA FÉDÉRATION DES FEMMES DES SERVICES COMMUNAUTAIRES JUIFS

Nous reproduisons ici le texte d'une étude sur **les besoins des femmes immigrantes**, ainsi que la réponse de la présidente du Conseil du statut de la femme.

Madame Laurette C. Robillard,  
Présidente,  
Conseil du statut de la femme,  
Gouvernement du Québec,  
1255, Place Phillips, No 401  
Montréal (Québec) H3B 3G1

Chère Madame Robillard,

Par la présente nous avons le plaisir de vous présenter nos commentaires et recommandations, concernant l'intégration des femmes immigrantes dans la société québécoise. Notre organisme est la division féminine des Services Communautaires Juifs de Montréal (AJCS), l'organisation à laquelle sont rattachées 22 agences de service social dont la sphère d'activité s'étend sur les domaines de la santé, de la culture et des loisirs.

La Fédération des Femmes est issue d'un organisme

créé en 1917 qui fut restructuré en 1966. L'objectif de la Fédération des Femmes est de préparer, d'un bout à l'autre de l'année, des programmes pour femmes, interprétant les services de AJCS et de ses 22 organismes affiliés, et de mener une campagne de souscription annuelle parmi les femmes juives de la communauté. La Fédération fonctionne au moyen d'une structure formalisée de cadres supérieurs, d'un comité exécutif, d'un conseil d'administration et de comités permanents qui préparent et mènent un ensemble varié de programmes d'éducation et d'information. La Fédération est composée de 25,000 membres dont plus de 2,000 sont engagées dans les diverses activités de l'oeuvre de la Fédération des Femmes, y compris la campagne de souscription annuelle dont elle s'occupe.

Au cours de notre étude sur les besoins des femmes immigrantes, nous avons consulté deux de nos organismes dont le rôle effectif est d'aider les immigrants, soit les Services Canadiens d'Assistance aux Immigrants Juifs et le Service Juif d'Orientation. Le rapport ci-dessous est basé sur nos consultations avec ces organismes.

Dans l'adaptation des immigrants on n'a pas assez tenu compte, jusqu'ici, de ce qui touche à la maîtresse de maison immigrante. Comme tous les nouveaux arrivés, la ménagère immigrante doit passer par une période d'adaptation. Cependant, à cause de la diversité de son rôle qui souvent, combine ceux de maîtresse de maison, de mère de famille et de gagne-pain, les difficultés du processus d'adaptation sont souvent intensifiées et rendues plus complexes.

L'un des aspects essentiels d'intégration dans un nouveau pays est d'en apprendre les langues. Cependant, la maîtresse de maison est souvent le dernier membre de la famille à être incorporé dans une atmosphère structurée d'études et d'instruction. Les enfants fréquentent l'école, tandis que le mari est, par nécessité, exposé et initié aux langues du pays pendant ses heures de travail — quelle que soit la manière par laquelle il absorbe cette nouvelle connaissance. Et ordinairement c'est le mari qui fréquente les cours du soir, tandis que la femme doit rester à la maison avec les enfants ou s'occuper du ménage en rentrant à la maison le soir, si elle participe au soutien de la famille. Nombre de ménagères immigrantes, lorsqu'on leur demande pourquoi elles ne se sont pas présentées aux cours de formation linguistique, répondent qu'il est plus important que leur mari suive les cours plutôt qu'elle-même, puisque c'est lui qui doit subvenir aux besoins de la famille et par conséquent doit apprendre les langues du nouveau pays. Pourtant pourtant personne ne peut nier que la ménagère, en tant qu'être humain, a autant le droit d'avoir l'opportunité d'apprendre et d'avancer dans son nouveau milieu que son mari.

Lorsque la ménagère immigrante doit elle aussi travailler en dehors de la maison pour aider à augmenter le salaire marginal rapporté par le mari, ce qui est souvent le cas chez des familles d'immigrants, le problème des enfants d'âge pré-scolaire se pose. Personne n'ignore que le nombre de garderies ou de crèches où ces familles peuvent déposer leurs enfants pendant la journée, est tout à fait insuffisant; cette situation déplorable force les familles d'immigrants à placer leurs enfants dans des gar-

deries privées dont le prix est inabordable, ou ce qui est pire, à les laisser chez des familles privées, dans un milieu non-surveillé, ce qui pourrait avoir un effet néfaste sur l'enfant comme sur la famille.

Au travail, la ménagère immigrante rencontre les mêmes problèmes que les autres femmes immigrantes, surtout en ce qui concerne le manque de compétence spéciale requise pour une production et un tempo très différents de l'expérience que ces femmes avaient acquise dans leur pays d'origine. Dans des pays très avancés du point de vue technologique, comme la Russie, beaucoup de femmes sont compétentes dans des professions encore inaccessibles aux femmes nord-américaines; nombre de femmes russes, par exemple, deviennent ingénieurs des mines, alors qu'en Amérique du Nord, la femme n'entre que très rarement dans cette profession. Il s'ensuit que si une femme et un homme ayant les mêmes qualifications, se présentent tous deux pour un tel poste, les firmes locales donneraient presque certainement préférence à l'homme. Il a été prouvé, en général, que parmi des immigrants ayant fait les mêmes études et ayant acquis la même expérience professionnelle dans le domaine technologique — qui chercheraient un emploi provisoire durant leur période d'acclimatation — les hommes peuvent trouver de meilleurs emplois. Les femmes sont souvent forcées, par exemple, à accepter un poste de domestique ou de femme de chambre alors que les hommes peuvent commencer par un poste de commis expéditionnaire ou d'employé de bureau. Cette période d'adaptation, difficile par excellence, peut le devenir encore davantage pour la femme qui se voit forcée d'accepter un travail si inférieur à ses capacités.

Pour les femmes immigrantes venues d'une culture différente, l'adaptation est encore plus difficile que pour les hommes du même pays. Par exemple, dans nombre de pays du Moyen-Orient où la femme est particulièrement protégée, la suggestion qu'elle accepte un emploi provisoire comme serveuse, pourrait être considérée comme une grave insulte, car pour elle, le terme "serveuse" peut être synonyme de "prostituée". L'orientation professionnelle est donc extrêmement importante et le conseiller doit être au courant des antécédents du client et choisir soigneusement le genre de travail qui lui est offert.

Sur le marché du travail, la femme d'ici a un grand avantage sur la femme immigrante à cause de sa familiarité avec le marché, à cause de son expérience du pays et de sa connaissance de la langue etc.; par conséquent elle peut se permettre d'être plus difficile dans son choix d'un emploi.

La femme immigrante, qu'elle soit maîtresse de maison ou non, doit également venir aux prises avec d'autres aspects de l'activité économique; en effet, elle doit apprendre le plus vite possible à se servir de différentes méthodes d'achat et à connaître le marché local ainsi que les nouveaux produits alimentaires et la meilleure façon de se nourrir, dans les conditions de climat et de travail qu'elle rencontre dans ce nouveau pays, et qui diffèrent souvent totalement de celles de son pays d'origine.

Enfin, la femme immigrante — et plus particulièrement la maîtresse de maison — doit faire face au problème de la socialisation — elle doit apprendre à communiquer avec son entourage afin de pouvoir créer des rapports personnels et arriver à développer sa propre personnalité et affirmer son individualité. De ce fait, la coordination de groupes de services bénévoles par des professionnels, forme une partie très importante de l'intégration des immigrants. La communauté juive est très consciente des

besoins de la femme immigrante et, en lui tendant la main et l'intéressant dans les affaires de la communauté par des moyens organisés et une forte identité culturelle et religieuse, nous avons réussi à l'intégrer avec succès dans la communauté locale, et par là dans la communauté plus large du Québec.

Nous estimons que les questions mentionnées ci-dessus sont dignes d'être examinées plus à fond par les organismes et les individus qui se soucient du bien-être de tous les membres de notre société. Une étude approfondie et l'action dans ce domaine, serviraient à mettre en pratique des méthodes et des opportunités, qui donneraient à la femme immigrante plus de possibilités pour vraiment devenir une nouvelle Canadienne et une citoyenne indépendante intéressée et bien informée.

Avec l'espoir que ce matériel d'information pourra vous être utile, je vous prie d'agréer, chère Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

**Faiga Fisher**  
**Présidente.**

Québec, le 28 mars 1978

Madame Faiga Fisher  
Présidente  
Fédération des femmes des  
services communautaires juifs  
5151, Côte Sainte-Catherine  
Montréal, QC H3W 1M6  
Chère madame,

J'ai lu avec beaucoup d'intérêt votre étude sur les besoins des femmes immigrantes.

Je vous félicite de ce travail et des qualités d'objectivité et de sensibilité que vous y avez mises. Votre approche de la question rejoint nos préoccupations et je peux vous assurer que nous en tiendrons compte dans le travail dans lequel nous sommes engagées, soit l'élaboration d'une politique d'ensemble de la condition féminine.

Acceptez, chère madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La présidente,  
**Laurette Champigny Robillard**



## **LA VOIX DES FEMMES APPUIE LE DESARMEMENT**

(Par Renée Rowan) — S'inquiétant de l'apathie générale, la Voix des femmes invite la population, et de façon plus particulière les femmes, à appuyer la position du Canada face au désarmement et à suivre de près les travaux du comité préparatoire à la session spéciale des Nations unies qui se poursuivra du 23 mai au 29 juin à New York et à laquelle participeront les 54 pays membres.

"Le Canada a un rôle spécial à jouer au sein de ce comité et a besoin de l'appui de tous", a souligné hier, au cours d'une conférence de presse, la coordonnatrice na-

tionale de la Voix des femmes, Mme Donna Elliott.

Deux membres de la Voix des femmes, Ann Gertler, présidente de la section de Montréal, et Mary Thomson, secrétaire de la Commission ad hoc sur le désarmement pour la Colombie-Britannique, se rendaient hier à New York où elles participeront, à titre d'observatrices, aux travaux du comité préparatoire à la session spéciale de mai. Cette rencontre du comité, la cinquième et dernière avant la session spéciale des Nations Unies a débuté lundi et se poursuivra jusqu'au 21 avril.

"Tous et chacun d'entre nous avons la responsabilité de mettre un terme au développement sans cesse grandissant des armes et de prendre le temps d'explorer des solutions pacifiques et profitables au développement de l'ensemble de l'industrie militaire. Ces solutions de rechange existent", a affirmé Donna Elliott.

La Voix des femmes du Canada espère également être présente au Séminaire de femmes qui aura lieu à Vienne à la mi-avril dont le thème sera: "Les femmes et le désarmement mondial". Cette rencontre est organisée par le comité spécial des organisations non gouvernementales (ONG) internationales pour les droits de l'homme (à Genève) et est un sous-comité de la condition de la femme. Ce comité travaille en collaboration avec le secrétaire adjoint au Développement social et aux affaires humanitaires, aux Nations Unies, Helvi Sipilä.

Le but de ce séminaire de trois est de faire en sorte que la voix des femmes soit entendue à la session spéciale des Nations Unies sur le désarmement: d'aider à amener le public à s'intéresser et à participer à tout ce que touche le désarmement et enfin, à entraîner les femmes à poser des gestes concrets en vue du désarmement.

Toute personne intéressée aux activités de la Voix des femmes peut communiquer avec Mme Jacqueline Dealy à 937-5037.

**Le Devoir, le jeudi 6 avril 1978**

## Regroupement des Garderies de la région 6c

Le 4 février dernier, au cours d'une réunion organisée par le comité Ad hoc, à l'Université de Montréal, il a été proposé la création du **COMITE DE TRAVAIL PROVISOIRE EN VUE DE LA CREATION D'UN ORGANISME PERMANENT DE LA PETITE ENFANCE.**

**Le mandat de ce comité est:**

- a) proposer les structures d'un organisme permanent
- b) faire l'inventaire (la liste) des associations, organismes et groupements existants qui oeuvrent dans le domaine de la petite enfance
- c) inventorier les besoins auxquels aucun organisme ne répond
- d) convoquer l'assemblée générale pour fin d'avril et faire un rapport de son mandat à cette dernière.

**Composition de ce comité:**

Secteur para-médical: Danielle Lenoir  
Santé: (non comblé)  
Services de garde: Claudette Robin  
Education-formation: Beverley Kay  
Education-intervention: Renée St-Gelais

Services sociaux: Micheline Renaud

Parents: Jocelyne Lefebvre

Le comité de travail s'est rencontré à deux reprises déjà et tout va de bon train.

## LE CERCLE DES RENCONTRES DU MERCREDI INC.

**C.P. 271 Ste-Thérèse, Québec J7E 4J2**

**Deux membres des Rencontres en France**

Deux de nos membres, Louise Desjardins et Gaétane Robillard, feront un stage en France en septembre prochain dans un programme de l'Office Franco-Québécois pour la Jeunesse. Il s'agit d'un groupe de femmes au foyer impliquées dans des groupes organisés de femmes qui visitent des femmes militantes de la région de Marseille. Bravo Louise et Gaétane et bon voyage!

**Petit aperçu pour l'an prochain**

Il semble que nous aurons le défilé de mode traditionnel en septembre. Deux sorties sont également prévues pour une pièce de théâtre ou un spectacle, un avant Noël et une après. Il semble que ces activités aient été appréciées cette année et nous les renouveleront l'an prochain, si possible. En décembre, il y aura le souper de Noël avec un petit des Fêtes, les modalités restent à définir. Pour les autres rencontres nous aurons probablement des conférenciers qui seront invités, il reste à déterminer le programme. Nous sommes ouvertes aux suggestions.

## SOIREE-THEME DU 8 MARS 1978: TRAVAIL A TEMPS PARTIEL, PIECE OU OPTION?

Notre soirée a su attirer soixante-dix membres qui ont semblé montrer un intérêt à la discussion soit parce qu'elles travaillent elles-mêmes à temps partiel ou parce que cette organisation du travail concerne toute la société. Nous avons essayé de prendre conscience de la valeur de ce service rendu en majorité par des femmes, il ne faut donc pas le sous-estimer en acceptant des conditions souvent injustes. Nous avons aussi pris conscience de l'impact que pouvait avoir de type d'organisation sur le travail à temps plein, si on en abuse. Il est certain qu'il sera toujours nécessaire de recourir à ces travailleurs dans des situations spéciales mais il faudrait en avoir un contrôle afin d'éviter un abus qui conduit souvent à la déshumanisation des tâches.

Nous avons d'abord discuté en ateliers sur les avantages, les inconvénients et les structures que nous voudrions voir établir pour l'avenir. Ghislaine Patry-Buisson a pu nous apporter quelques éclaircissements et mises au point au moment de la plénière. Rappelons-nous qu'elle était présidente de la Fédération des Femmes du Québec quand s'est tenu le congrès annuel sur le sujet du travail à temps partiel. C'est en mettant nos idées en commun que nous avons pu formuler certaines recommandations que nous remettrons à la FFQ. Celle-ci devant présenter un mémoire sur "les conditions minimales d'emploi" au gouvernement, est intéressée de connaître les points que les femmes de notre Cercle trouvent importants, car il ne faut pas minimiser la représentativité de notre groupe dans la région.



## **Décennie internationale de la femme**

A la conférence mondiale de l'Année internationale de la femme, tenue à Mexico en 1975, fut rendu public un Plan d'action mondiale pour la période allant de 1976 à 1985.

"Le Plan d'action mondiale représente un consensus global au sujet de ce qu'il faudrait faire pour améliorer la condition de la femme", peut-on lire dans la version résumée publiée par les Nations-Unies.

Au Canada, le Conseil consultatif de la situation de la femme vient de faire paraître un document sur ce projet: "Décennie internationale pour la femme, 1976-1985". Ce dossier porte en sous-titre "Le point de vue des femmes canadiennes" - il peut être très utile à toutes celles qui voudront étudier et participer à ce Plan d'action en travaillant à lui donner une dimension canadienne.

Si dans l'ensemble la plupart des recommandations du Plan d'action mondiale sont bonnes, elles sont, dans certains cas, insuffisantes. Je prends par exemple celle émanant des Nations-Unies: "Pour favoriser une compréhension mutuelle entre les peuples, on doit faciliter le libre mouvement de l'information et des idées entre les pays", mais on ne parle pas du libre mouvement des personnes, de la réunion des familles, etc. Ce qui, pour certains pays, s'impose; l'élévation de l'âge du mariage, etc., n'a guère d'intérêt pour d'autres pays, alors que ce que ces pays devraient assurer aux femmes comme l'égalité des régimes de retraite, n'a pas d'écho dans des économies peu développées. Aussi, le travail du Conseil consultatif de la situation de la femme est-il très important.

Au Canada, le Rapport du Conseil canadien de développement social, qui vient de paraître, montre bien que les femmes ont très peu de crédits à la retraite et que les femmes âgées sont souvent délaissées pour compte. Il s'agit là dans nos économies développées de véritables pauvres mais dont le problème n'a pas de résonance dans le tiers monde.

Une expérience personnelle m'a bien montré la difficulté qui existe à travailler à la promotion des droits de la femme sur le plan international.

En Jamaïque, en 1975, certaines femmes réunies par l'U.N.E.S.C.O. et venant de pays de l'Amérique du Nord et des Antilles furent témoins des difficultés que certaines résolutions peuvent entraîner.

Ainsi un projet qui amena des réactions fort différentes, fut celui qui demandait: "L'élimination de toute référence à l'illégitimité dans les documents officiels". En Jamaïque, où 70% des naissances sont illégitimes, cette proposition ne fut acceptée qu'après de vives discussions, les Jamaïcaines réclamant plutôt que des mesures soient prises pour consolider la famille et en finir avec cette norme de la mère célibataire sur qui retombent toutes les obligations.

Il faut comprendre que la mère chef de famille, est là-bas la femme type et que ces femmes se voient obligées d'accepter n'importe quel travail pour subvenir aux besoins de leurs enfants. La libération de la femme n'a pas les mêmes implications partout dans le monde. Et il sera difficile d'y travailler efficacement au niveau des Nations-Unies.

**Madeleine G. Dubuc**

### **Lazy husbands hurt wives' health, UN Report says**

UNITED NATIONS — (Reuter) — The health of many married women who work outside the home is suffering because their husbands fail to share household chores equitably, the United Nations said yesterday after conducting a worldwide survey.

The assumption among both men and women that a woman must be a full-time homemaker still persists despite global socio-economic trends forcing women to take full-time jobs outside the house, Secretary-General Kurt Waldheim said in a report to the Commission on the Status of Women.

The woman with an outside job therefore has two full-time roles, each sufficient in itself to exhaust a person's energy. The combination is a physical drain, making it hard to perform either role optimally, Waldheim said.

Waldheim's report included a table supplied by the government of Finland showing the division of labor in typical households between man and woman as follows: Preparing dinner, wife 85 per cent, husband nine per cent; buying food 74, 20; feeding children 74, 20; daily cleaning 73, 18; preparing breakfast 72, 16; washing dishes 70, 20; making beds 67, 25; putting children to bed, 54, 41.

Most women are conditioned to believe that household work is part of their femininity, he observed, citing a report that 75 per cent of women surveyed in Denmark, where men's share of household work was minimal, expressed satisfaction with their husbands' participation.

France reported that women suffer from nervous strain because of their constant movement from home to work, school, shops and so on, he said, while West Germany also noted increased health problems in dual role women.

"As reported in information received from Singapore, many women have either to get up much earlier than men or else stay up late so as to complete their work," the report said. "This necessity makes it difficult for women to fulfill their dual role effectively and, in some cases, their strength is undermined by the attempt to do so."

**The Gazette Wednesday,  
February 1, 1978**

## Conseil du Statut de la Femme

Le Conseil du statut de la femme annonce la publication d'une étude intitulée LA CONDITION ECONOMIQUE DES FEMMES AU QUEBEC. Réalisée par un groupe de chercheurs du Laboratoire sur la répartition et la sécurité du revenu (Labrev) sous la direction de Gilles Beausoleil et Francine Lepage, en association avec le C.S.F., la recherche constitue le premier essai en vue de cerner l'ensemble des causes et situations à l'origine de l'infériorité économique de la femme dans notre société.

L'étude est publiée en deux volumes dans la collection La documentation québécoise, chez l'Editeur officiel du Québec. Le premier tome, intitulé "L'exposé de la question", établit la problématique générale de la condition économique des femmes, résume les opinions de chercheurs qui ont étudié la question, trace le portrait socio-économique de la population féminine et propose à la collectivité une stratégie d'action.

Le second tome, "L'évaluation de la réponse apportée par l'Etat", analyse les politiques gouvernementales de soutien du revenu familial durant la vie active des femmes

sonnes mariées, la déduction de frais de garde et l'aide financière à la garde.

Le transfert serait alloué au parent qui consacre son temps ou son argent à la garde de ses jeunes enfants, et cela sans égard au sexe du parent, ni à son lieu d'activité (au foyer ou sur le marché du travail), ni à son revenu personnel ou à celui du couple. Il serait versé seulement au profit des enfants jeunes (par exemple ceux d'âge préscolaire) et équivaldrait à peu près au coût encouru pour faire garder ces enfants sur le marché.

Une mesure complémentaire viendrait de plus couvrir les coûts généraux entraînés par les enfants de 0 à 18 ans. En remplacement de la politique actuelle des exemptions pour enfants à charge et des allocations familiales, on pourrait instaurer le versement d'un transfert personnalisé, directement proportionnel aux charges générales imputées au parent, mais inversement proportionnel à son revenu propre, et cela, dans un souci de sauvegarder l'équité et de limiter les effets négatifs sur l'autonomie financière et l'activité des femmes tout en réalisant une redistribution du revenu plus important au profit de parents à faible revenu.

# LA COMMISSION ÉCONOMIQUE DES FEMMES AU QUÉBEC

et au moment de la retraite, présente une critique des législations touchant la constitution de la famille et passe en revue les conditions de participation des femmes au marché du travail, en proposant au besoin des mesures plus appropriées.

Chaque volume se vend \$3.50 et est distribué par l'Editeur officiel du Québec.

Voici un aperçu des conclusions de l'étude:

Les politiques de l'Etat devraient respecter l'équité et favoriser l'autonomie financière des personnes. Donc, elles devraient respecter l'équité et favoriser l'autonomie financière des personnes. Donc, elles devraient être non discriminatoires, faire disparaître la dépendance chez les adultes et minimiser les dissuasions à l'emploi. Les mesures mises de l'avant devraient être personnalisées, c'est-à-dire s'adresser d'abord à la personne sans égard à son sexe, et non pas au couple, ni au conjoint ou au parent d'un sexe donné.

L'Etat devrait notamment choisir d'assurer directement la couverture d'une partie du coût occasionné par les jeunes enfants. Son intervention devrait prendre la forme d'un transfert en espèces, personnalisé, qui viendrait remplacer les mesures existantes telles que l'exemption de per-

Les programmes comme ceux de l'aide sociale et de la sécurité de la vieillesse devraient aussi être orientés par un souci du législateur d'en arriver à une politique personnalisée.

D'autres mesures devraient être prises pour sauvegarder la santé et la sécurité de la femme enceinte et de celle qui allaite, et assurer la protection du revenu de la travailleuse en congé de maternité et le versement d'une allocation de naissance à la femme au foyer, la garantie de la sécurité d'emploi, des avantages sociaux et de la sécurité sociale durant le congé de maternité, et l'octroi d'une compensation financière ainsi que la distribution de soins de réadaptation physique et professionnelle en cas d'invalidité suite à une grossesse.

Enfin, relativement au marché du travail, on devrait tendre, à une diversification pour des modes d'emploi (horaire variable, temps partiel, travail en rotation, travail jumelé, etc...) et à un assouplissement des conditions d'emploi (acceptation d'absence motivées par des responsabilités parentales, congé sabbatique durant la première année d'existence d'un enfant, avec protection de certains droits acquis, cours de recyclage au parent se réincorporant au marché du travail, etc.).

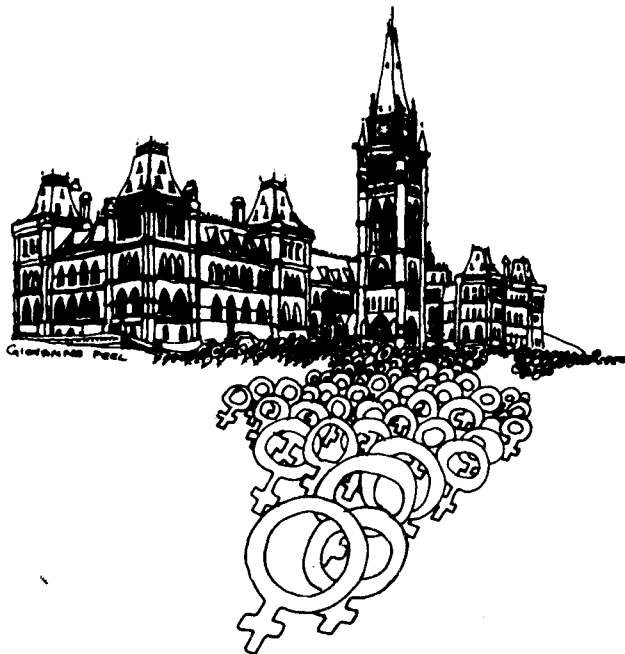
# L'assemblée annuelle du COMITÉ NATIONAL D'ACTION SUR LE STATUT DE LA FEMME

OTTAWA, LES 17-18-19-20 MARS '78

Les délégués à la réunion annuelle ont élu un nouvel exécutif. Kay MacPherson fut élue présidente, par acclamation. Les vice-présidentes qui furent élues sont Lore-



Kay MacPherson



ne Clark, Nouvelle-Ecosse; Jenny Margetts, Alberta; Brigid Munsche, Ontario.

Douze membres sans postes délégués furent élues: Sheila Finestone, Montréal; Lee Grills, Vancouver; Lynn Kaye, Ottawa; Lynn MacDonald, Halifax; Joan Packota, Thunder Bay; Patricia Preston, Calgary; Karen Richardson, Toronto; Laurell Ritchie, Toronto; Audrey Shepherd, Toronto; Carole Swan, Ottawa; Hazel Wigdor, Ottawa; Jean Woddsworth, Toronto. Le conseil d'administration représente de nombreux groupes tels les centres de secours pour victimes du viol, Indian Right for Indian Women, le comité ontarien sur la situation de la femme, Fédération des Femmes du Québec, les églises, etc.

A la réunion annuelle, une fois le nouveau conseil d'administration présenté, les résolutions formulées aux ateliers furent approuvées par l'assemblée des déléguées.

Le CNA demande à la Commission Canadienne des Droits de la Personne d'assurer le renforcement du principe de salaire égal pour un travail de valeur égale, section II de l'acte fédéral des droits de la personne. Le CNA s'oppose à la comparaison de la rémunération globale qui a été introduite à la section 6 du Bill C-28, amendement à la loi sur les relations de travail dans la fonction publique, puisque ceci pose un problème au principe de salaire égal pour un travail de valeur égale.

Le CNA demande des modifications au code criminel, soit l'enlèvement des provisions par rapport à l'avortement et des changements aux provisions se rapportant au viol afin que le viol soit considéré un acte de violence et non un acte sexuel.

Pendant la soirée, les femmes se sont préparées pour leurs présentations d'aujourd'hui auprès des caucus des partis politiques. Elles ont posé leurs questions dans l'ordre suivant: la loi sur les Indiens, le chômage, bloc-funding, le Code criminel et le viol, le Code criminel et l'avortement, salaire égal pour travail de valeur égale, la loi des droits de la personne.

# “J’ai vécu la solidarité.”

— Quelle militante ne s’est pas déjà fait rebattre les oreilles avec les deux affirmations suivantes: il n’y a pas de solidarité entre les femmes et les jeunes femmes ne sont pas intéressées à se joindre à leurs aînées dans la lutte pour la promotion des droits de la femme.

Pour quiconque assistait aux délibérations du C.N.A. les 17, 18, 19 et 20 mars derniers, il devenait clair que ces ouïe-dire n’ont plus droit de cité. De fait, près de 50% des participantes étaient des femmes de moins de 30 ans et ensemble nous avons vécu l’expérience de l’entente et de l’accord dans une démarche commune, vers un même but.

Dès vendredi matin le 17 mars, le bureau de direction du C.N.A. déposait un mémoire au Conseil des Ministres traitant des perspectives économiques et par la suite, rencontra le Premier Ministre Trudeau à l’heure du lunch.

En soirée, dans le cadre d’une réunion traitant de la femme et la politique, des femmes élues ont fait part aux participantes attentives de leurs difficultés et de leurs succès. Pour le Québec, la dynamique député des Iles-de-la-Madeleine, Denise Leblanc, donnait libre cours à sa verve habituelle. Je retiens, pour ma part, trois évaluations tout à fait personnelles de son exposé: 1) Le discours m’est apparu un peu trop partisan, l’endroit et les circonstances ne me semblant pas indiqués pour faire l’apologie du Parti Québécois; 2) Madame la députée a certes bénéficié d’une “vague” en faveur de son parti, ce qui a pu compter pour beaucoup dans son élection; 3) Devant la défaveur populaire que subissait alors le député au pouvoir et dû au fait que des “étrangers” avaient toujours représenté ce comté, il devenait intéressant pour les Madelinots d’élire quelqu’un natif des Iles, susceptible de mieux comprendre leurs problèmes. Ceci n’enlève rien au mérite de Mme Leblanc dont la victoire la plus éclatante consista à vaincre les éléments masculins, lors de la convention, pour le choix d’un candidat.

Samedi matin, j’ai participé à l’atelier: la femme et la violence. Des personnes ressources ont abordé tous les aspects du problème: le viol, l’inceste, la pornographie, les femmes battues. Je dois dire que toutes les facettes de ces situations ont été traitées à fond, de façon circonspecte, sans exploitation du sensationnel, sans recherche d’émotivité. Le problème était mis à nu, simplement, et cette simplicité en faisait ressortir l’acuité profonde et la nécessité d’un agir immédiat. Je vous livre ces quelques idées parmi tant d’autres — de la part de certains avocats, les accusés de viol reçoivent beaucoup plus de considération et de protection que les accusés de meurtre — dans les procès de viol, on dit toujours la plaignante, comme si elle n’était pas une victime — le concept philosophique du consentement en matière de viol est une notion fautive car le consentement peut être obtenu par la force, par la menace ou par la présence d’une arme, ce n’est plus consentir c’est subir — de 7 à 70 ans, vous êtes un objet sexuel et une victime en puissance — le Bill C-71 ne protège pas suffisamment les femmes contre l’évaluation de leur passé, ce passé d’ailleurs n’a rien à voir avec l’acte en cause, on n’évalue pas celui de l’accusé — si vous portez plainte pour



un assaut quelconque, attention de ne pas avoir l’air hystérique, c’est mal vu, imaginez... il faut avoir l’air calme — si deux hommes ont une rixe dans une taverne et que l’un porte plainte, il leur sera interdit de se rencontrer entre l’attaque et le jugement, si c’est une histoire entre mari et femme, c’est fort différent, à moins qu’une femme ne soit économiquement indépendante, elle peut être obligée de demeurer avec son agresseur et même de partager son lit — les femmes sont dépendantes non seulement économiquement mais aussi émotionnellement, à cause de leur éducation, de leur rôle social et de leur statut. Des femmes battues ont dit à leur avocat: un mauvais mari vaut mieux que pas de mari du tout — une enquête récente a démontré que: 1) les femmes pardonnent plus facilement la brutalité que l’infidélité; 2) les femmes battues sont en majorité des femmes dites féminines, douces, timides, qui espèrent que la situation va s’améliorer, il faut donc essayer de changer ce modèle proposé à la femme — dans les cas de viol comme dans ceux de brutalité, l’auto-défense est une bonne solution — la loi criminelle est un instrument inefficace, l’accusation de voie de fait n’est pas suffisante quand la victime continue de vivre avec le défendeur, il faut réévaluer certaines parties du Code Criminel avec en tête deux objectifs: 1) changer la loi; 2) obtenir les changements qui vont nous être favorables — la Commission de Réforme du Droit rendra public son rapport sur ces questions d’ici trois mois, c’est à surveiller — il faut que toutes les associations comprennent que les lois doivent changer — à l’heure actuelle à peine 50% des plaintes trouvent un accueil favorable chez les policiers et ils n’effectuent que 7% d’arrestation — dans certaines Cours, on appelle les femmes battues les “Monday’s Women” tant leur nombre est élevé le lundi — 54% des foyers sont des foyers de violence — une participante a dit avoir entendu des hommes de loi déclarer que des maris ne sont pas considérés comme violents n’ayant jamais battu personne, sauf leur femme — les foyers d’hébergement sont des idées merveilleuses mais on doit faire autre chose à moins que les femmes n’aient économiquement les moyens de vivre seule.

Les résolutions découlant de cet atelier ont porté sur la question du viol, il y aura lieu de se prononcer plus tard sur les propositions de la Commission de Réforme du Droit en ce qui concerne les femmes battues.

Samedi soir une pièce de théâtre faisait revivre les joies et les difficultés des femmes canadiennes, depuis l'arrivée des Filles du Roy jusqu'à l'obtention du droit de vote, depuis les débuts difficiles, le travail ardu sur la terre ingrate jusqu'à la vie relativement plus aisée d'aujourd'hui, mais toujours cette existence fut marquée par le sceau de la domination masculine. Comme le disait une participante: "Ils ont entrepris nos corps et enfoui nos esprits".

Avec le film du lendemain matin, "Les arrières-grand-mères", nous avons pu constater combien on nous a privées de notre histoire, comment ce pays a davantage été façonné par les femmes que par les hommes qui dès le tout début ne voyaient que l'occasion de développer leur esprit d'aventure et leurs instincts de chasseur et de découvreur, mais la colonisation n'a trouvé ses assises que grâce à la ténacité des femmes. Mais de quoi se plaint-on? Nous ne sommes des personnes que depuis le 18 octobre 1929, grâce au Conseil Privé de Londres, 50 ans... l'an prochain.

Dimanche le résultat du vote des élections nous apprend que Sheila Finestone fera partie du Conseil d'Administration du C.N.A. Bravo et félicitations Sheila! Après le vote des résolutions un panel composé de cinq femmes amorce la discussion sur l'avenir des mouvements féminins. Ghislaine Patry-Buisson insiste sur la nécessité de se donner les moyens pour être efficaces, pour opérationnaliser notre action il faut qu'il y ait des suites à cette action, il faut précéder les projets de loi. Une participante politicologue, après la présentation de statistiques du passé, assure qu'il faudra élaborer trois stratégies de base pour faire avancer la question des femmes: 1) faire élire des femmes; 2) s'assurer que ces femmes sont sympathiques aux mouvements de femmes; 3) s'assurer que la politique partisane ne l'emporte pas sur la politique féminine.

Même si je n'ai pas repris jusqu'ici, ce qui était accessible dans tous les communiqués de presse, je ne peux m'empêcher d'évoquer l'un des moments les plus émouvants de la réunion, quand l'une des plus jeunes déléguées, Lesley Forrester, remercia les plus anciens membres du groupe de leur leadership et de leur inspiration: "Vous avez ouvert nos esprits et partagé nos visions. Sans votre force et votre encouragement nous ne serions rien. Nous désirons vous saluer."

En soirée de dimanche, les femmes de la Colombie-Britannique nous ont appris à faire du lobbying, de façon organisée, en permettant à plus de femmes possibles de s'exprimer. Une stratégie formidable, efficace, disciplinée, mais hélas les compte-rendus vous ont sans doute appris que les femmes ont beau être à la fine pointe de l'art de l'organisation, c'est pas encore suffisant pour obtenir, ne serait-ce qu'une vague promesse électorale, en faveur des changements au Code Criminel concernant le viol et l'avortement. Pauvre de nous, quand on n'est pas organisées on nous le reproche, et on ne nous écoute pas, et quand on l'est trop, on en met si plein la vue à nos chers élus du peuple qu'ils ne peuvent guère le supporter: la question de l'avortement ayant fait bondir Conservateurs et Libéraux, celle de la discrimination envers les Indiennes les laissant quasi indifférents alors que les questions du viol, du chômage, du salaire égal, des services sociaux et de la Loi des droits de la Personne nous valaient de longues tirades qu'on a dû inter-

rompre poliment. Je me suis exprimée en français en conclusion aux interventions sur le viol, rappelant que le viol est essentiellement un acte de violence qui maintient toutes les femmes en état d'insécurité et que cela doit changer, maintenant.

L'an prochain nous sera peut-être plus favorable, d'autant plus que les députés ne seront plus en effervescence, comme à la veille d'une élection. A moins qu'ils ne se sentent bien assis par leur récente réélection. Y a-t-il un moment favorable pour les préoccupations féminines? Pas en période de récession économique, pas cette année en période électorale à cause de l'unité canadienne, pas après une élection il y a trop de choses à voir. Alors quand?

**Marthe VAILLANCOURT**

Il y a également eu des discours par une femme, membre d'un CA, au niveau municipal, une organisatrice d'une campagne électorale pour une candidate et Mme Flora MacDonald. Mme MacDonald a donné les raisons pour lesquelles elle est devenue une féministe convaincue. Elle a raconté son vécu de femme député... Flora MacDonald est le député conservateur (la député conservatrice?) de Kingston et elle s'est présentée au congrès de la chefferie de son parti, en février 1976, sans succès puisque Joe Clark a été élu.

## **RESOLUTIONS DES ATELIERS SUR L'EGALITE DES SALAIRES**

**Séance du Matin:**

**1. Il est résolu que, puisque la présence fédérale (c'est-à-dire les Postes, la Commission d'assurance-chômage, la Main-d'oeuvre, etc.), se manifeste dans chaque cité, ville, village du Canada que C.N.A. invite ses organisations coopérantes à avertir les employés du Fédéral dans leurs régions respectives de formuler des réclamations en vertu de la Loi Canadienne sur les droits de la personne, s'il y a eu violation de leurs droits.**

**Proposé par: Elise Gregory MacGill.**

**Appuyé par: Elizabeth Kennedy.**

**2. Il est résolu que, C.N.A. recommande au gouvernement fédéral de démontrer son rôle de chef en appliquant systématiquement la section du salaire égal pour travail de valeur égale, section 11, avec ses propres employés. (copie au Ministre de la Justice et à la Commission des droits de la personne.)**

**Proposé par: Nan McDonald**

**Appuyé par: Sheila Needham**

**3. Etant donné que la Section 11 (1) de la Loi canadienne sur les droits de la personne est critique pour les femmes en vue d'acquiescer l'égalité dans la société, nous recommandons**

**(1) que cette section soit exécutée immédiatement;**

**(2) que la Commission établisse des lignes de conduite qui n'annihilent pas le concept de salaire égal pour travail d'égale valeur (dans ce contexte, l'ancienneté est le seul facteur que nous approuvons);**

**(3) et en particulier que la Commission n'inclue pas des conventions collectives séparées en tant qu'exemptions raisonnables au principe de salaire égal pour travail d'égale valeur.**

**Proposé par: Connellia Rundell**

**Appuyé par: ... ..**

**4. Attendu qu'il est essentiel aux fins de réussir d'obtenir le salaire égal pour travail d'égale valeur, d'avoir la main-d'oeuvre, les femmes et les groupes communautaires et les sociétés juridiques d'unir leurs forces pour faire pression sur le gouvernement et les employeurs,**

**Qu'il soit résolu que les groupes de C.N.A. s'efforcent de créer des coalitions de groupes sur le salaire égal pour travail de valeur égale dans chacune de leurs provinces qui finiront par être reliées interprovincialement.**

**Proposé par: Sharon McKinley**

**Appuyé par: ... ..**

**5. Attendu que les techniques de négociations collectives peuvent s'avérer être des moyens efficaces pour obtenir un salaire égal pour un travail d'égale valeur et éliminer les ghettos dans le milieu du travail et,**

**Attendu que l'amendement à la Loi sur les relations du personnel des Services publics, décrite dans le projet de Loi C-28 qui traite des comparaisons de rémunérations totales apportera de sérieuses restrictions sur les tentatives des employés des Services Publics du Gouvernement fédéral d'utiliser les techniques de négociations collectives aux fins d'atteindre leurs buts en rendant les taux salariaux et les comparaisons des carrières professionnelles solidaires des taux salariaux et les ghettos traditionnels des occupations dans le secteur privé.**

**Qu'il soit donc résolu que le Comité National d'Action s'oppose à la décision d'inclure les comparaisons possibles des rémunérations totales dans la Loi des relations du personnel du Service Public telles que proposées dans le projet de la loi C-28, s'oppose à toutes tentatives par les gouvernements provinciaux d'imposer des restrictions similaires sur les droits de négociation de leurs employés du service public.**

**Proposé par Louise Laporte**

**Appuyé par: ... ..**

**Séance de l'après-midi:**

**6. Attendu que nous voulons la mise en vigueur immédiate du principe de salaire égal pour un travail d'égale valeur et,**

**Attendu qu'en 1972 après l'accord par les provinces, le gouvernement fédéral a ratifié la convention I.L.O. 100,**

**Qu'il soit résolu que C.N.A. recommande à la Commission sur les droits de la personne qu'elle mette en application la section 11 pas plus tard que le 1er juin 1978 et qu'en mettant en vigueur cette section, la première considération de la Commission devrait être d'éliminer les ghettos dans le milieu du travail pour les femmes et que la Commission examine les évaluations actuelles par les employeurs afin qu'il n'y ait aucune échelle de salaires séparée pour les hommes et les femmes.**

**Proposé par: Elizabeth Kennedy**

**Appuyé par: Jill Porter**

**7. Attendu que 70% des femmes canadiennes vivant aujourd'hui d'une pension ont des revenus inférieurs au niveau de pauvreté et,**

**Attendu que l'utilisation des tables de mortalité par les actuaire des compagnies d'assurance se traduit par le fait que les hommes et les femmes payent la même prime mais reçoivent des indemnités différentes,**

**Qu'il soit résolu,**

**1) Que nous protestions contre l'intention exprimée**

**par la Commission canadienne sur les droits de la personne de retarder la prise en considération des régimes de pension privée et que nous insistions pour que la Commission entreprenne cette révision sans plus tarder, et,**

**2) que nous demandions que la Commission entreprenne la tâche d'enquêter, aux fins de les empêcher, toutes les différences de traitements (en particulier les indemnités à payer) basées sur les variations actuarielles en liaison avec le sexe, le statut ou l'âge de la personne à charge.**

**Proposé par: Merry Chellas**

**Appuyé par: Louise Laporte**

**8. Attendu que l'examen minutieux par le public exercera un effet préventif contre les coutumes discriminatoires,**

**Qu'il soit résolu que C.N.A. fasse pression sur la Commission Canadienne sur les droits de la personne pour exercer son mandat en vertu de la section 22 (1) (g) en publiant du moins lors de la résolution d'une réclamation les renseignements suivants:**

**(1) les actions constituant la base de la réclamation;**

**(2) la partie nommée en tant que délinquante**

**(3) la résolution finale du cas étudié.**

**Proposé par: Christine Blain**

**Appuyé par: Elizabeth Kennedy.**

**9. Attendu que C.N.A. souhaite une Commission sur les droits de la personne avec les pouvoirs réels exécutoires et,**

**Attendu que l'une des preuves pour l'efficacité de la nouvelle Loi canadienne sur les droits de la personne reposera dans la faculté de la Commission d'enquêter sur des situations telles que celle des déportations de certaines femmes jamaïquaines,**

**Qu'il soit résolu que le C.N.A. envoie des télégrammes à l'Honorable Pierre Trudeau, Premier Ministre, à l'Honorable Bud Cullen, Ministre de l'Immigration et à Monsieur Gordon Fairweather, président de la Commission fédérale sur les droits de la personne, et aux chefs fédéraux des partis d'opposition, exposant que le C.N.A. s'oppose à l'interprétation étroite par Monsieur le Juge Mahoney quant à la juridiction de la Commission dans le cas des femmes jamaïquaines et indiquant de plus notre soutien pour annuler les ordres de déportation par le Ministre de l'Immigration.**

**Proposé par: Laurell Ritchie**

**Appuyé par: Joan Mackeem**

**10. Qu'il soit résolu: Aux fins de soutien aux ouvriers des compagnies de billets de banque, que le gouvernement fédéral, en vertu de la section (g) de la Loi canadienne sur les droits de la personne, dans ses contrats avec les compagnies de billets de banque inclue une modalité dans le contrat stipulant que la compagnie soit assujettie à la section 11 de la Loi canadienne sur les droits de la personne.**

**Proposé par: Leona Lang**

**Appuyé par: Louise Laporte**

**11. Attendu que le C.N.A. déplore que les Indiennes soient encore privées de leurs droits de la personne en tant que Canadiennes, et,**

**Attendu que nous sommes embarrassées qu'elles soient obligées de faire appel à la Cour internationale de Justice,**

**Qu'il soit donc résolu que le C.N.A. réaffirme fermement son objection à l'exclusion des Indiennes de la Loi sur les droits de la personne en vertu de la section 63**

# LES FEMMES ET LA POLITIQUE

Depuis qu'elles ont le droit de vote, les femmes n'ont constitué au Canada qu'un peu plus de 1.5% de l'ensemble des membres élus à la Chambre des Communes. Soixante années d'efforts d'un petit groupe de pionnières n'ont apporté que cette proportion pour représenter 51% de la population.

## Résolutions

(2) et demande que la protection totale de leurs droits de la personne soit accordée aux Indiennes.

Proposé par: Mary Chellas

Appuyé par: Jill Porter

DE MEME UNE RESOLUTION FUT DEPOSEE EN VUE DE SA CONSIDERATION PAR LE PROCHAIN BUREAU DE DIRECTION.

1. Vu l'écart croissant qui s'agrandit entre les salaires des hommes et des femmes, évalués en dollars absolus,

Qu'il soit résolu que

1) le gouvernement fédéral, conjointement avec les ministères provinciaux du travail, applique immédiatement et efficacement le programme d'action positive qui a été élaboré mais qui n'a pas été mis en action jusqu'à date et,

2) que ce programme soit révisé en ce qui concerne sa réalisation sur une base volontaire en considérant la possibilité de le rendre obligatoire pour toutes les compagnies ayant des engagements contractuels avec les gouvernements fédéral et provinciaux.

Proposé par Ms Norma Scarborough (Association Canadienne pour l'abrogation de la Loi sur l'avortement)

Appuyé par Ms Rosemary Billings (Centre de la Femme d'Ottawa)

ATTENDU QUE le récent rapport du Gouvernement fédéral sur les opérations de la Loi canadienne sur l'avortement (Le Rapport Badgley) a produit une très grande évidence de pratiques inacceptables et discriminatoires contre la femme au Canada à la section 251 du Code Criminel en plus de révéler une ignorance généralisée sur les mesures de contrôle de naissance en ce qui concerne la contraception et l'éducation sexuelle,

IL EST RESOLU que le Comité d'action sur le Statut de la femme réclame au Gouvernement du Canada de,

1) Rayer toute mention au sujet de l'avortement dans le Code Criminel, et

2) Prendre toutes les mesures nécessaires immédiatement afin d'assurer que les femmes au Canada aient accès aux services et renseignements sur le contrôle des naissances sans tenir compte de situation géographique, d'âge, de revenu ou d'état civil, et ce,

i) en fournissant des fonds pour la réalisation de cliniques de santé à services multiples pour la femme qui incluraient des services de santé tels que services-conseils sur la naissance et pré-naissance, renseignements et conseils sur le sexe et la contraception, dépistage du cancer et/ou de maladies vénériennes et leurs traitements, avortements thérapeutiques et conseils sur l'avortement, et

ii) en mettant à la disposition à travers tout le Canada, des Conseils fiables sur les sujets de la contraception et de la sexualité.

L'Hon. Thérèse Casgrain qui fut de toutes ces luttes et comme candidate et comme militante pour obtenir le droit de vote pour les femmes du Québec aux élections provinciales me disait: "La femme du Québec, autant que ses soeurs des autres provinces devait avoir le droit de vote et pourtant elle ne l'avait pas; le gouvernement de sa province le lui refusait."

Et encore l'autre jour, le gouvernement du Canada cette fois, nommait quatre nouveaux sénateurs et aucune femme parmi ces nominations. A croire que les réalisations sociales et politiques des citoyennes des différentes provinces sont inconnues de notre gouvernement.

D'ailleurs, le rôle des femmes députés ou ministres n'est pas sans embûche. Si l'on avait les enquêtes de l'américaine Jeanne Kirkpatrick, les bonnes relations des élues avec leurs collègues sont facilement rendues difficiles lorsqu'il s'agit des droits de la femme. "Six d'entre elles ont exprimé spontanément des commentaires voulant qu'en devenant actives lors des débats sur les questions relatives aux "femmes"... elles introduisent un élément de tension dans leurs relations, excellentes sous d'autres rapports, avec leurs collègues masculins."\* (1)

Il ne faut donc pas s'étonner si publiquement elles craignent de s'affirmer comme étant féministes. Tout en cherchant à élargir leur champ d'action, elles refusent de se laisser enfermer dans des préoccupations dites féminines ou pire encore elles refusent d'être soupçonnées d'attitudes féministes. Ainsi, Grace MacInnis disait à la Chambre des Communes, "Incidentement, je ne fais pas ceci d'une façon féministe. Je ne suis pas féministe et je ne l'ai jamais été de ma vie."\* (2)

Tout ceci témoigne que malgré le chemin parcouru depuis l'obtention du droit de vote, il reste des montagnes à déplacer et des fleuves à traverser. Il faut aussi être réaliste vis-à-vis de nos députés qui sont des femmes et plus apprécier ce qu'elles font que compter sur elles pour des prises de position à l'emporte-pièce.

C'est par leur travail, leur sérieux, leur intelligence qu'elles peuvent le mieux servir la cause des femmes auprès de leurs collègues, les choses étant ce qu'elles sont.

Quant aux associations féminines, il est grand temps qu'elles s'intéressent activement à la chose publique, politique même, à condition que ce soit d'une façon non partisane et au service des droits de la femme.

L'exemple aux Etats-Unis de la **League of Women Voters** est un excellent exemple à suivre. C'est d'ailleurs sous leur patronage qu'ont eu lieu les rencontres Carter-Ford. Très souvent les débats entre candidats à la mairie sont organisés par elles, etc., etc.

Quant aux femmes, elles-mêmes, il faut qu'elles s'intéressent à la chose publique, qu'elles s'informent par la lecture de divers journaux, revues, etc. autant que possible présentant divers sons de cloches. Il faut qu'un certain nombre s'implique dans l'organisation politique, les partis, les conseils de ville, etc.

Le pouvoir n'est que très exceptionnellement offert à quelqu'un sur un plateau d'argent et les femmes, plus encore que les hommes, devront faire preuve de ténacité, d'intelligence, de sens de la mesure et du compromis si elles veulent y accéder.

Madeleine G. Dubuc

\* 1 Political Women, 1974, New York

\* 2 Hansard, Première session, 27ème législature, p. 6117

## Les femmes à l'université

# LES EFFECTIFS ONT CHANGÉ MAIS PAS LES ORIENTATIONS

par Renée Rowan

Bien qu'en grande mutation sur le plan des effectifs féminins, selon le choix et les cycles d'études, l'université québécoise ne modifie pas en profondeur l'éventail des possibilités offertes aux femmes et continue de reproduire envers ces dernières les attentes traditionnelles de la société.

Telle est, en gros, la conclusion du rapport du comité sur la situation de la femme préparé à la demande de la Fédération des associations de professeurs des universités du Québec (FAPUQ). La situation de la femme à l'université, au Québec, n'ayant jamais été analysée globalement, le comité, dans le but de dresser un tableau d'ensemble, entreprenait en décembre dernier une consultation auprès de chacune des universités québécoises.

Toutes ces institutions n'ont malheureusement pas répondu à cet appel, mais un nombre suffisant d'entre elles l'ont fait pour que les membres du comité décident de procéder à une première analyse, souhaitant, d'autre part, que la FAPUQ poursuive plus à fond cette recherche.

De ce premier rapport se dégage un certain nombre de constatations qui, de l'avis même des auteurs, forment une image d'ensemble plutôt contradictoire. En voici les principales:

- o au Québec, quand on considère l'ensemble de la population étudiante régulière ou à temps partiel, les étudiants forment, selon les universités, de 40 à 50% du contingent;

- o toutefois, cette apparente égalité se trouve le résultat du grand nombre de femmes engagées dans des études à temps partiel (notamment à l'éducation permanente) et de la présence, sur les différents campus, de programmes presque exclusivement féminins (nursing, baccalauréat enseignement élémentaire, diététique et nutrition, sciences de l'éducation);

- o malgré tout, des modifications majeures sont en train de se produire sur le plan de la répartition par sexe à l'intérieur de certaines facultés. A titre d'exemple, voici les pourcentages d'étudiantes de l'université de Montréal pour certains programmes professionnels en 1976-77: aménagement, 28% (tous cycles); droit, 40% (tous cycles); médecine, 48% (tous cycles et programmes) — 36% (médecine seulement); médecine dentaire, 30% (tous cycles); médecine vétérinaire, 31% (tous cycles); optométrie, 49% (tous cycles); pharmacie, 53% (tous cycles); H.E.C. 21% (tous cycles, sauf le certificat); Polytechnique, 5% (tous cycles).

Un autre exemple, encore plus frappant, permet de comparer les étudiants par cycles d'études. Ces chiffres sont de nouveaux ceux de l'Université de Montréal. Voici les pourcentages d'étudiants par cycles, et par diplômes obtenus, pour l'ensemble des facultés et écoles: 40% des étudiants de premier cycle sont des femmes; 50% des diplômes de premier cycle sont décernés à des femmes; 37% des étudiants de 2e cycle sont des femmes; 34% des diplômes de 2e cycle sont décernés à des femmes (cependant, de nombreux diplômes comptés ici sont en réalité un second diplôme du 1er cycle ou un certificat d'aptitudes professionnelles); 35% des étudiants du 3e cycle sont des femmes; 15% des Ph.D. sont décernés à des femmes.

Sur la foi de ces chiffres, on pourrait penser que le problème se situe au niveau des études de 2e et 3e cycles. Mais l'ensemble des universités du Québec peut présenter une image bien différente. "Nous croyons toutefois avoir illustré que la situation est en profonde mutation par rapport à un passé récent", souligne l'auteur de ce rapport, Micheline Johnson.

En 1977, la situation, sur le plan des garderies, s'établissait ainsi dans les universités suivantes: Concordia, 40 places, (50 demandes sur la liste d'attente). Il n'y a pas de renseignements sur la clientèle qui fréquente ces garderies. Manifestement, conclut le rapport, les universités québécoises ne placent pas l'établissement d'une garderie parmi leurs priorités. A la suite de ce rapport, la FAPUQ entreprendra les démarches nécessaires pour que soit mis sur pied un réseau de garderies administrées par chacune des universités québécoises.

- o Considérant le corps professoral, il semble que le nombre de professeurs féminins soit en augmentation, mais il n'est toutefois pas possible de citer des chiffres devant le caractère partiel et surtout non comparable des données reçues, note Micheline Johnson, soulignant qu'une étude comparative des dix dernières années devrait être entreprise pour y voir plus clair. Il semble, note par ailleurs le rapport, que les récentes conventions collectives signées aient amélioré de nombreuses inégalités de salaires, notamment à Laval. Mais la grande majorité des femmes professeurs se retrouvent dans les postes inférieurs d'enseignement, sauf, peut-être, à l'UQAM. Explicable par l'âge et la scolarité, il reste que cette situation semble dissimuler une ensemble complexe de comportements (et féminins et masculins) très délicats à analyser.



Les universités qui accueillent volontiers des femmes parmi leurs professeurs sont encore celles qui correspondent traditionnellement aux rôles féminins: arts plastiques, études littéraires, linguistique, psychologie, sciences de l'éducation; théâtre, danse et musique;

- o les universités québécoises comptent peu de femmes au sein de leurs instances supérieures. L'élection ou la nomination d'une femme à un tel poste fait toujours figure d'événement;

- o on retrouve dans les universités québécoises, une situation typique à toutes les grandes organisations quant à la répartition du personnel de soutien. A titre d'exemple, voici les chiffres de l'Université de Montréal: personnel d'encadrement, 34%; personnel professionnel, 39%; personnel technique, 55%; personnel de bureau, 88%; personnel de métiers et services, 21%;

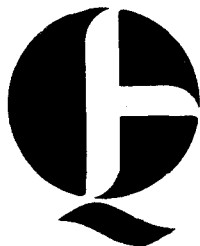
- o les principales difficultés sont toutefois vécues par les femmes qui veulent retourner aux études; les programmes de recyclage sont ou inexistantes ou inadéquats et la rigidité des programmes (notamment les programmes professionnels) excluent la majorité des femmes qui voudraient s'y présenter. Aussi, la clientèle féminine s'inscrit-elle principalement dans des cours non crédités.

Ce rapport est assorti d'un certain nombre de recommandations dont une est dès maintenant entérinée par la FAPUQ en vue d'encourager le développement, à l'intérieur des universités, d'un véritable programme de congés de maternité.

Concernant l'accès aux études universitaires pour les jeunes filles, le comité souhaite que le Conseil du statut de la femme constitue un dossier sur les jeunes femmes qui sont soutien de famille pendant que le mari poursuit des études universitaires et qui retardent et hypothèquent d'autant leurs possibilités d'entreprendre elles-mêmes des études universitaires; que le Conseil entreprenne une campagne de publicité sur l'ensemble des carrières offertes dans les universités; que le service de placement étudiant accorde une attention spéciale au travail d'été afin que les postes offerts aux jeunes filles soient nombreux et aussi accessibles que les postes offerts aux jeunes gens.

Pour faciliter la réinsertion des femmes dans les cours de recyclage et les cours généraux, le comité suggère que les universités offrent un plus large éventail de cours de recyclage et de cours spéciaux de préparation à l'admission de certains programmes universitaires.

(Le Devoir, Jeudi 16 avril 1978)



## OFFICE FRANCO-QUÉBÉCOIS POUR LA JEUNESSE

En janvier dernier paraissait dans la revue Le Stagiaire, de l'OFQJ, l'annonce d'un stage en France.

Montréal

### Femmes au foyer

Echange avec les femmes militantes de Marseille

### Qui pouvait s'inscrire?

Les femmes au foyer impliquées dans des groupes organisés de femmes (centres de femmes de quartiers ou dans des organisations plus vastes), de 18 à 35 ans, ayant moins de treize (13) ans de scolarité et résidant dans la région du Montréal Métropolitain.

### Le but du stage

Le stage se veut une occasion d'échange entre les femmes du Montréal Métropolitain et les militantes de quartiers de Marseille.

Les Québécoises et les Françaises pourront discuter de leur rôle dans la société et des moyens mis de l'avant pour assurer la prise en charge de leurs conditions de femmes.

Le 3 mars, date limite, quelques femmes impliquées dans une association féminine faisaient parvenir, à l'OFQJ, leur fiche de candidature. La Fédération des femmes sera représentée par des membres d'associations affiliées: le Cercle social Marguerite d'Youville et les Cercles des rencontres du mercredi inc.

Les Québécoises seront en visite à Marseille en septembre, elles seront reçues particulièrement par le Centre l'Orientation, de Documentation et d'Information fé-

minin (pour une description du CODIF, voir le bulletin de la FFQ de Janvier-Février 78, en page 19).

D'autre part, les Marseillaises arriveront à Montréal, le 12 juin, pour explorer les divers organismes qui dans la région de Montréal, s'occupent de la promotion des droits de la femme.

Celles qui, parmi vous, auront envie de connaître nos invitées françaises, de discuter avec elles, sont les bienvenues, car l'OFQJ veut organiser une journée de rencontre officielle avec la FFQ.

Il faut préciser que ce stage fait parti des "Echanges de Jeunes Travailleurs". Ce qui signifie qu'à l'OFQJ, on reconnaît le travail de la femme à la maison, impliquée dans son milieu, au même titre qu'un emploi dans le commerce, l'industrie, les services ou l'agriculture. Il faut donc bien profiter des échanges offerts par l'OFQJ et continuer de proposer des stages pour les femmes, particulièrement.

Si vous êtes intéressée à rencontrer les Marseillaises, en juin ou à discuter avec les stagiaires québécoises, avant ou après leur stage, veuillez prendre contact avec moi, en laissant votre nom au secrétariat de la FFQ.

### Note

Pour celles qui ont plus de 35 ans, donc qui ne sont plus éligibles aux stages de l'OFQJ, le Ministère des Affaires Intergouvernementales peut vous faire profiter de services similaires.

**Gisèle Simard, secrétaire au conseil d'administration de la FFQ.**

# Contrat pour une exploitation domestique

## LE MARIAGE ET LE TRAVAIL NON RÉMUNÉRÉ

Par **CHRISTINE DELPHY\***

Suivant le mot célèbre d'un économiste américain, "quand un homme épouse sa bonne, il fait baisser le produit national brut". Cela signifie qu'une partie importante du travail productif, le travail ménager, n'est pas enregistrée dans les comptabilités nationales, et la comptabilité française ne fait pas exception à cette règle. Or, pourquoi n'est-il pas enregistré? Pour la simple raison qu'il n'est pas payé. Et le travail non rémunéré des épouses ne se limite pas, comme on le pense souvent, à l'entretien d'une maison, au travail "ménager" proprement dit.

Il s'étend aux productions artisanales, commerciales, agricoles, destinées au marché, quand les maris sont artisans, commerçants, agriculteurs.

Le produit national brut ne représente donc pas — loin de là — toute la production. Une bonne partie en est cachée, qui, évaluée en heures, en constitue plus de la moitié: en 1957, pour quarante-trois milliards d'heures de travail salarié, il s'est effectué quarante-cinq milliards d'heures de travail gratuit.

Or les productions et services rendus par ce travail, gratuits lorsqu'ils sont fournis par une femme à son mari, sont rémunérés lorsqu'ils sont fournis par cette même femme à une personne avec qui elle n'est pas mariée. La non-valeur du travail domestique n'est donc pas liée à la nature de ce travail; d'autre part, la non-valeur, ou plutôt la gratuité du travail (la non-rémunération du producteur), ne se produit que dans des relations sociales particulières, celles de femme à mari. Il semble donc que cette gratuité ait une cause institutionnelle: le mariage.

Le mariage, loin d'être un lien "naturel", dans lequel la loi ne jouerait qu'un rôle marginal et exceptionnel (en cas de conflit), est un contrat dès le départ, et non pas seulement "quand les choses vont mal". D'ailleurs, si tel était le cas, s'il n'avait pas "de son vivant" des ré-

gles précises, comment pourrait-on savoir que "les choses vont mal"? C'est une institution pourvue, comme toute institution, d'un cadre juridique. Il apparaît de surcroît que, puisque cette institution est le lieu de création de rapports de production particuliers, — le travail gratuit — c'est aussi un contrat de travail.

Pendant, l'obligation du travail domestique n'est nullement notée dans les textes de la loi sur le mariage qui prévoient seulement que l'apport de la femme peut consister soit en argent soit en nature. Mais elle est inscrite négativement: le manque à remplir ces obligations est sanctionné par la nature du contrat: par le divorce. C'est dans les motifs de divorce que les obligations du mariage sont égalées: le tribunal de P... accorde le divorce à M. X... contre Mme X... parce que celle-ci "ne s'intéressait pas à son métier (à lui), tenait mal la maison et son cabinet (de médecin)". En observant le divorce, on a, d'une façon à première vue paradoxale, un point de vue privilégié sur le mariage: la nature du contrat de mariage y est explicitée, non seulement dans les motifs de divorce, mais aussi et surtout dans la situation des divorcées, par le divorce comme état.

### Des écarts renforcés

On verra que l'état de divorce paraphe en quelque sorte, met en lumière et en reflet, tous les traits de l'état de mariage comme état économique pour les femmes. Mais il ne crée pas, ou pas plus que d'autres éléments de la structure institutionnelle, cette situation économique. Il faut d'abord voir comment se crée et se recrée le marché du mariage comme marché économique, quels sont les liens entre ce marché du travail gratuit et l'autre marché, le seul officiel, celui du travail rémunéré. Et, pour commencer, comment entre-t-on dans le premier?

1) Si le mariage donne lieu à l'exploitation des femmes, il est paradoxal qu'elles y entrent et se mettent ainsi en situation d'être exploitées. On doit donc supposer que des pressions importantes, positives et négatives, existent qui poussent les femmes à se marier en dépit de cette exploitation, et que certaines sont précisément d'ordre économique. Au niveau global, il est bien confirmé que l'état de célibat est pénalisé pour les femmes. A milieu d'origine égal, une femme célibataire ne peut espérer avoir un niveau de vie égal ou même commensurable avec celui de son père, de ses frères, ou de ses soeurs mariées (mais ce que l'étude a révélé, c'est que le célibat est rendu moins attrayant que l'état marié, en sorte qu'un calcul ferait pencher la balance en faveur de ce dernier). Un calcul, en effet, suppose une comparaison, deux termes; or, le célibat, peu importe quel que soit son attrait, n'est pas envisagé dans l'éducation des filles; il est donc hors du champ des possibles. L'une des façons dont cette contrainte économique objective est réalisée est une éducation pour les filles uniquement orientée vers le mariage. Même dans les familles où l'on fait faire des études aux enfants, celles-ci ne font illusion ni aux parents ni aux intéressées: elles ne sont pas vues comme une préparation à une vie professionnelle, et n'en donnent d'ailleurs pas les moyens la plupart du temps, mais comme l'acquisition d'un "vernis culturel". L'investissement culturel est dirigé non vers le marché du travail mais vers le marché du mariage. "On m'a fait faire de petites études qui ne menaient pratiquement à rien. On élevait les filles pour le mariage: "les petites études" étaient dans ce cas une licence d'enseignement; leur titulaire ne s'en est jamais servi.

2) Une fois cette première étape franchie, le processus ne fait que se renforcer, c'est-à-dire que l'écart entre le niveau de vie que permettraient à la femme ses ressources propres et le niveau de vie "mariée" ne fait que s'accroître avec le temps.

Au mariage, les femmes abandonnent leurs études ("je me suis mariée quinze jours après mon bac philo") ou leur travail quand, rarement, elles en avaient un; ou leurs chances de carrière en prenant un travail déqualifié ("j'ai pris un petit travail pour permettre à mon mari de faire médecine, que j'ai laissé dès qu'il a eu terminé"). Ainsi, même le travail est souvent une forme subtile de déqualification. En revanche, pendant le mariage, le mari progresse comme un célibataire, et, de plus, mieux qu'un célibataire. Car, si le mariage signifie pour la femme une charge ménagère si accrue qu'elle doit abandonner tout travail ou espoir de carrière, il signifie au contraire pour le mari la libération du souci de son entretien matériel et l'apport des services professionnels et para-professionnels de tous ordres en provenance de sa femme.

Le mariage provoque donc une mobilité descendante de la femme et une mobilité ascendante de l'homme, par rapport à leurs situations respectives antérieures au mariage. Les deux effets se conjuguent pour multiplier la distance initiale entre les conjoints. Après dix ou vingt ans de mariage, les femmes sont dans une situation bien pire qu'au moment du mariage, et les conditions de vie des divorcées le montrent: elles abordent le marché du travail littéralement "en catastrophe". Sans qualifications, ou les ayant perdues, sans expérience de travail, sans ancienneté (à quarante ans, j'ai le genre de petit boulot qu'on a normalement à vingt-cinq"). Elles sont reléguées dans les emplois les moins payés, qu'elles ont encore moins le choix de repousser que leurs collègues jeunes et sans charges de famille. Mme Y..., qui avait fait Arts déco, a cessé de travailler pendant vingt ans de mariage; elle gagne 2 500 F par mois; son mari, qui gagne plus de 10 000 F par mois, verse une pension de 800 F pour leur fille.

Dix ou vingt ans après, le mariage est plus nécessaire qu'au premier jour. En d'autres termes, il crée, par sa dynamique, les conditions de sa propre reproduction.

3) La charge de l'élevage des enfants est l'obligation la plus importante inscrite de fait dans le contrat de mariage pour les femmes; sa non-observation est très sévèrement sanctionnée par la loi, comme il apparaît au cours des procès en divorce. Il ne peut y avoir de faute plus grave pour une femme que d'être une "mauvaise mère".

### Un échange très inégal

Mais ce qui est sans doute le plus révélateur de la situation faite aux femmes par le droit, c'est que cette charge persiste après la dissolution du mariage. En effet, les femmes divorcées ont toujours la charge des enfants jeunes. Or, leur revenu, dès lors qu'elles doivent aborder le marché du travail dans les conditions décrites plus haut et causées par le mariage, est considérablement inférieur à celui du mari. Les pensions alimentaires ne concernent que les enfants, quand il y en a, et, même quand elles sont versées, c'est-à-dire dans une minorité des cas, elles sont fixées à des taux si dérisoires par les tribunaux qu'elles sont loin de couvrir même la moitié du coût financier des enfants. C'est dire que, dans la plupart des cas, la situation économique des femmes, loin de s'améliorer se dégrade au contraire par rapport au mariage, où le mari au moins contribuait ou

assumait entièrement le coût financier des enfants.

Le travail matériel d'entretien des enfants et le travail d'éducation restent l'"apanage" des femmes et ne sont pas davantage rémunérés après le divorce que pendant le mariage. Ce travail continue donc d'être approprié par le mari après le divorce.

De plus, la charge financière des enfants passe du mari à la femme (cette charge est évidemment beaucoup plus lourde sur un revenu de femme — ayant été — mariée que sur un revenu d'homme).

On est ainsi tenté de conclure que le divorce n'est pas le contraire du mariage, mais un avatar du mariage caractérisé par une dégradation des conditions de vie des femmes, dégradation qui sanctionne et pénalise:

— Le fait que la femme gagne sa vie par ses propres moyens au lieu de recevoir sa pitance d'un homme;

— Le fait qu'elle ne sert plus de domestique à un homme.

Le mariage consisterait donc en un échange particulièrement inégal: le mari donnant l'entretien financier des femmes contre le droit aux services illimités de la femme (la disposition de sa force de travail). Cet échange ne peut être rendu possible que si la moitié de l'entretien matériel et financier des enfants n'incombe pas de droit au mari. Ce n'est que parce que les femmes sont censées avoir l'intégralité de la charge des enfants que la participation partielle (uniquement financière du mari) peut apparaître comme un cadeau, et donc être négociée, que le mari peut, pour le prix modique de la participation à l'entretien financier de ses enfants, exiger et obtenir les services gratuits de la femme. Nos conclusions débouchent donc sur une nouvelle hypothèse: c'est que l'exploitation domestique individuelle (par le mari) est rendue possible par, et fondée sur, l'appropriation par la collectivité des hommes du travail d'élevage des enfants fourni par les femmes (1). Il serait fascinant d'examiner, à la lumière de cette hypothèse, le droit civil tout entier, en particulier le droit de la filiation et le droit de la succession: on y verrait que la responsabilité des hommes vis-à-vis des enfants y est facultative et toujours liée en droit à leur appropriation des enfants, et à leur appropriation de la force de travail de la "mère".

CHRISTINE DELPHY.

(1) Pour une réflexion plus poussée, on consultera: C. Delphy, "L'ennemi principal" Partisans, novembre 1970; C. Delphy, "Mariage et divorce", les Temps modernes, mars-avril 1974, et C. Delphy et E. de Lesseps, "Rapport sur le divorce pour le ministère de la justice", 1975.

### Le Monde diplomatique Janvier 1978

Carole Fréchette et André Lemieux, animatrices au Service d'animation culturelle de l'Université de Montréal ont organisé, du 24 février au 5 mars dernier, "Dix jours de réflexion sur dix ans de la lutte des femmes". Il est encore tôt pour faire le point sur cet événement d'importance, mais Carole Fréchette, au lendemain du 5 mars, estimait que "la participation avait été excellente et que des femmes de différents milieux, d'âges différents avaient répondu positivement". A cette occasion, on a présenté entre autres le film de Luce Guilbeault *Some American Feminists* et celui de la réalisatrice française Coline Serreau *Mais qu'est-ce qu'elles veulent?*

LE CONSEIL DES FEMMES DE MONTREAL,  
840, 45th Avenue,  
Lachine, Quebec. H8P 2M5

# THE GREEN PAPER ON ELEMENTARY AND SECONDARY EDUCATION IN QUEBEC

At the March meeting of the M.C.W., Mrs. Mieke Nyenhuis gave an outline of the highlights of this Green Paper. Her talk reflected a great deal of research in this area, and following are a few of her points.

1. Major changes in the field of education have created a period of disillusionment and criticism in Quebec, and a possible answer may be "The Green Paper on Elementary and Secondary Education in Quebec".

2. The Green Paper proposes a change from the value of self-concept to the values of respect for authority, responsibility, discipline and self-control.

3. Educational reforms and current problems are surveyed in this Paper, and 68 working hypotheses are given dealing with general orientations, curricula, school organisation, evaluation, parent participation, decentralisation and the status of the school.

4. A general tightening and standardisation of control is suggested re quality of education — including methods of evaluation. To balance this, the Paper proposes the decentralisation of administration for the operation of educational institutions. It is consistently conservative and cautious: conservative in how it views subjects, schools, evaluation and instructional organisation, and cautious in its stress on following pre-determined objectives, respecting uniform timetables, and ensuring systematic evaluation of learning, teaching, programmes, and administrative policies.

5. The Ministry of Education has launched a massive consultative process 'Operation Consultation'. Individuals, groups and organisations are invited to submit memoranda or briefs, or to complete a questionnaire. The deadline for submissions is May 15, 1978 and copies of The Green Paper and the questionnaire can be obtained by phoning the Ministry or its Regional Office (873-4670).

Mrs. Nyenhuis stressed the point that if you have not participated yet in 'Operation Consultation', do so now!

A lively question period followed Mrs. Nyenhuis' informative presentation and the meeting heard many and varied personal opinions.

## VIVRE AU FÉMININ

### Une nouvelle série à CBF 690

Depuis le dimanche 12 mars, à 9h05, CBF diffuse une série de portraits de femme, intitulée **Vivre au féminin**.

Au cours de ces émissions — il y en aura 13 — Armande Saint-Jean s'entretient avec 13 femmes issues de différentes régions du Québec. Ces femmes représentent des milieux distincts ainsi qu'une expérience sociale particulière.

Réalisées dans l'esprit d'une simple conversation, presque sur le ton confidentiel, ces entretiens reflètent leur point de vue sur la situation antérieure et actuelle des femmes d'ici.

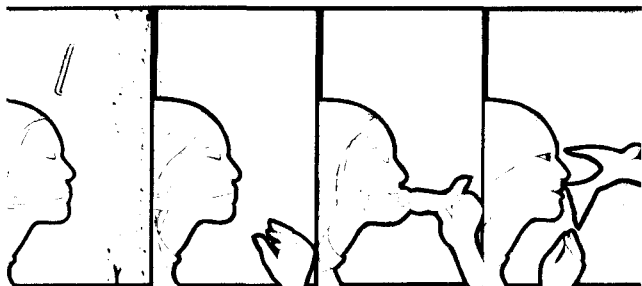
**Vivre au féminin** se veut une suite de 13 témoignages d'autant de femmes qui, à travers le récit de leur vie, apportent une réflexion enrichissante sur leur expérience, en la situant par le rapport à l'ensemble des femmes et de la collectivité en général.

Les cinq premières émissions ont présenté une femme du Saguenay Lac-Saint-Jean, Micheline, une femme issue du milieu ouvrier de Montréal, l'écrivain Madeleine Ferron, une Amérindienne de Sept-Îles et Florence Martel. Toutes ces entrevues étaient extrêmement intéressantes. Soulignons l'exceptionnelle qualité de présence de Madeleine Ferron et le dynamisme contagieux de Florence Martel qui, à 86 ans, déclare "je suis encore capable de m'enthousiasmer pour quelque chose."

La réalisation est de Janine Kirby et la recherche de Hélène Roy.

# PUBLICATIONS

Pour commencer,  
parlons-en...



## La femme et la violence au foyer

Cette brochure a été préparée pour répondre aux nombreuses demandes que les femmes du Québec ont adressées à Action-Femmes, un service du Conseil du statut de la femme.

Pour rejoindre Action-Femmes, vous pouvez composer de partout au Québec, sans frais d'appel: 1-800-463-2851 ou, pour les résidentes du Québec: 643-4326.

Si vous le préférez, vous pouvez aussi écrire à:

Conseil du Statut de la femme  
Service Action-Femmes  
700, boulevard Saint-Cyrille est,  
16e étage  
Québec  
G1R 5A9

**status** OF WOMEN NEWS is a political magazine for women with articles, news stories, book reviews and coverage of controversial political issues. It is the official publication of the National Action Committee on the Status of Women.

PUBLISHED BY NATIONAL ACTION COMMITTEE  
ON THE STATUS OF WOMEN  
40 ST. CLAIR AVE. E., TORONTO, ONT. M4T 1M9

Rate : \$3.00 for 4 issues

Institutions: \$6.00

Overseas & U.S. : \$5.00

NAME .....

ADDRESS .....

CITY, PROV. .... CODE .....

Enclosed is cheque for \$ .....

NAC does not duplicate nor supersede established organizations. It is non-profit and non-partisan. NAC serves as an educational and communications link for women in Canada who are striving to improve their status and to change the traditional attitudes and habits of prejudice towards women.

## BULLETIN ONV

Organisations nationales volontaires  
BP 2744  
Succursale: D  
Ottawa K1P 5W7

### Nouveautés québécoises

**Te prends-tu pour une folle madame Chose?** collectif, Editions de la Pleine Lune  
**Une voix pour Odile**, France Théoret, aux Herbes Rouges

Nouveautés françaises:

**Les femmes, la pornographie et l'érotisme**, Marie-Françoise Hans et Gilles Lapouge, au Seuil (nouvelle collection Libre à elles)  
**Droit des femmes, pouvoir des hommes**, Odile Dhavernas, au Seuil (nouvelle collection Libre à elles)  
**Entre chienne et louve**, Michèle Perrein, Grasset  
**Lâchez tout**, d'Annie Lebrun, Sagittaire (un livre

controversé dont on reparlera)  
un livre d'enfants **Jamèdlavie**, Adela Turin, éditions des femmes (de merveilleuses illustrations).

**Les lieux de Marguerite Duras**, Marguerite Duras et Michelle Porte, Editions de Minuit  
**Benoîte Groult**, Fernande Gontier, éditions Klincksieck.

On peut trouver ces livres à **la librairie des femmes d'ici**, 375 est rue Rachel, à Montréal. Au téléphone: 843-6273, Claude ou Louise.

# Le féminisme depuis le Moyen Age

Belle gageure, même en cinq cents grandes pages, que d'enfermer dans un volume tout acte, tout oeuvre "posant comme conflictuel le rapport entre les deux sexes", l'analysant ou "tendant à le modifier". C'est donc de la protestation féminine, même inconsciente, qu'il est question. Mais sans que la condition concrète, sociale, soit oubliée. Histoire de la Française en tant que femme, venant après le précieux *Féminisme*, de Françoise d'Eaubonne (1).

Fait marquant – surtout chez cet éditeur – l'un des deux auteurs est un homme. Tous deux refusent de considérer la complémentarité comme égalité et ils refusent de juger: au nom de quels critères qui ne seraient pas marqués par une civilisation dominée par l'homme le pourrait-on? Constamment ils juxtaposent les données de la vie féminine d'une époque à l'image qu'en offre la littérature.

Le féminisme du Moyen Age et de la Renaissance? Elitiste, incontestablement. Les émancipées le sont, soit par leur haute naissance jointe à la science (Héloïse ou Christine de Pisan), ou par leur audace, comme certaines courtisanes. Mais le sort des filles, soeurs, épouses, mères, va de mal en pis: entre 1490 et la fin du siècle suivant, les salaires de l'ouvrière comparés à ceux de l'ouvrier passent des trois quarts à la moitié: c'est que la main-d'oeuvre féminine devient plus nombreuse. Cette misère rendra très longtemps illusoire les belles intentions d'instruire les filles: dans le Dauphiné, à la veille de la Révolution, 16% des filles savent lire.

L'âge classique n'arrange donc rien, malgré les Précieuses, qui rénovent la langue et les moeurs, malgré les femmes de science et de salon, qui font les réputations et les académiciens. Le développement des manufactures fait passer l'autorité masculine de la vie de famille à celle du métier. Pendant le Siècle des Lumières, un tiers des enfants qui naissent à Paris (le chiffre paraît énorme) sont abandonnés; la capitale compte 150 000 femmes célibataires, dont 30 000 sont recensées comme prostituées et menacées de déportation. Dans les papeteries, les manufactures de textile ou de tapisserie, dans l'artisanat de luxe aussi, les femmes gagnent 5 sols quand l'homme en gagne 10.

Nous le savons à présent, la grande Révolution, abolissant les corporations sans les remplacer, a livré les ouvrières plus encore que les ouvriers à l'arbitraire

patronal, qui aboutira aux "ateliers-cercueils" du siècle de la grande industrie, Les Jacobins n'ont pas été plus féministes que leurs arrière-petits-fils communards: Olympe de Gouges auteur d'une *Déclaration des droits de la femme*, monte à l'échafaud; les combattantes de la Commune ont partagé prison, déportation, procès et sévices des combattants... Mais à l'amnistie les droits des femmes n'ont guère progressé. Et les plus misogynes des théologiens n'atteignent pas à la gynophobie de Proudhon. Pour lui, socialisme et anarchisme doivent rejeter toutes les féministes. Et les féministes, pour se faire admettre, rejettent leur féminité.

C'est un déni de justice jacobin envers les montagnardes qu'est né le premier mouvement féministe de masse. Il s'est groupé autour des saints-simoniens (archi-parcimonieux pour distribuer l'égalité, prodiges en revanche en dangereux "culte de la femme"). Fournier, lui, a le premier poussé l'idée d'égalité jusqu'à ses conséquences sociales et érotiques... mais en politique pas tout à fait. Flora Tristan, en revanche, fut la première à poser le vrai problème (et les auteurs ont tort de croire que l'idée de l'"exploitée par le capitalisme et par l'époux" date de 1911): Les femmes doivent lutter avec la classe la plus opprimée, mais aussi, à l'intérieur d'elle, pour les droits spécifiquement féminins.

Pour les auteurs le féminisme contemporain commence en 1945. Ils étudient à la loupe les luttes avant, pendant et après 1968 et les prises de conscience diverses à partir de la publication du *Deuxième sexe*, de Simone de Beauvoir.

Livre orienté, parfois partial (Molière, entre autres, mériterait une analyse plus subtile), mais fidèle à ses ambitions déclarées. Pour connaître le sort des femmes au long de notre histoire et jusqu'à ce que nous vivons, c'est un guide clair, documenté, agréable à lire. Quinze siècles: un volume... qui dit mieux? Indispensable manuel d'histoire au féminin.

**DOMINIQUE DESANTI**

(Vendredi 26 août) *Le Monde*

\* HISTOIRE DU FEMINISME FRANCAIS, de Maité Atbistur et Daniel Armogathe, 508 p. Ed. des femmes 60 F.

(1) Ed. Moreau, 1973.

# ENFIN

Il existe désormais, à l'intérieur du Québec, un institut d'études de la femme. Au mois de mars, le lendemain de la Journée Internationale de la Femme, le conseil d'administration de l'Université Concordia à Montréal approuva la création de cet institut qui fera partie de la Division IV de la Faculté des Arts et Sciences.

Depuis huit ans déjà, avant même la fusion du Collège Universitaire Loyola et de l'Université Sir George Williams en une seule université, l'on offre sur les deux campus un programme d'études interdisciplinaires sur la femme et la condition féminine. Des séminaires interdisciplinaires, qui servent d'initiation et de couronnement, et un choix de cours dans diverses disciplines — les études françaises, québécoises, anglaises, l'histoire, l'économie, la philosophie, la religion, la sociologie, la psychologie, etc. — permettent aux étudiant/e/s de suivre une mineure dans ce domaine, mineure à laquelle on ajoutera bientôt, espère-t-on, une majeure et un baccalauréat spécialisé. La majeure partie des cours se donne en anglais, mais il y a souvent des groupes de discussion en français et, comme toujours au Québec, les étudiant/e/s ont la possibilité de faire leurs devoirs en français. Ce programme peut être combiné avec une mineure ou une majeure dans une autre discipline.

Quelle différence alors entre le programme et l'institut? L'institut est un cadre qui a ses propres buts et fonctions, sa propre structure. Il n'attirera pas nécessairement la même clientèle. Pour y être admissible, il faut d'abord s'inscrire à la Faculté dans le programme ou département de son choix, sur l'un ou l'autre campus de l'université. Il sera ensuite nécessaire d'envoyer une demande soit à Mad. Maïr Verthuy, du département d'études françaises du campus Sir George Williams, qui préside le comité des admissions de l'institut, soit au professeur R. WALL, responsable de la Division IV qui comprend tous les instituts spéciaux que l'on vient de créer, en salle CC325 sur le campus Loyola.

Sur les 90 crédits qui forment un B.A. ou B.Sc. (moins pour les personnes possédant déjà un diplôme universitaire ou des crédits transférables), on n'en exige que neuf (six crédits dans le séminaire d'introduction et trois autres au choix) de la part des membres étudiants. Il peut être souhaitable d'en suivre plus et l'on peut évidemment s'inscrire à la mineure, mais cela veut surtout dire que l'institut ouvre ses portes aussi à des personnes qui entendent à la fois s'engager dans l'étude de la condition féminine et se spécialiser dans un domaine précis, tel que la sociologie, la littérature, la théologie, la chimie, etc. Le nombre d'étudiant/e/s que l'on peut accueillir en une seule fois est naturellement

limité, à cause des ressources, mais on espère y recevoir des femmes de tous âges, celles qui étudient à temps partiel comme à temps plein, et, pourquoi pas, un certain nombre d'hommes.

L'on demande surtout aux membres de participer à la vie collective de l'institut. Si l'un de ses buts est de promouvoir la recherche sur la femme, on n'en accente pas moins sa fonction sociale et communautaire. Des professeurs et des membres du personnel de soutien (conseill/ers/ères en orientation, etc.) seront regroupés dans les locaux afin d'aider les étudiant/e/s. Selon les besoins, et, bien sûr, les possibilités seront organisés des ateliers, des séances de 'consciousness-raising', des groupes d'étude ou de discussion sur des questions particulières qui nous préoccupent. Pour encourager les femmes à s'affirmer, il a déjà été décidé que les étudiant/e/s seront membres à part entière et participeront au même titre que les autres aux instances de l'institut, à tous les processus décisionnels. Sont envisagés également un certain nombre de cours à créer spécifiquement pour les membres, dont des cours non-sexistes de français et d'anglais langue seconde, à partir de textes d'écrivains canadiennes et québécoises.

Sur un plan plus large, les initiatrices du projet espèrent établir des contacts avec divers organismes au Québec, que ce soient les organisations qui ont pour but d'aider les femmes confrontées à des problèmes ou des regroupements de femmes professionnelles et autres. Elles espèrent ainsi, non seulement confirmer la présence au milieu de l'institut, mais aussi à la fois profiter de toute l'expérience déjà acquise et apporter leur contribution à l'effort commun.

Pour de plus amples renseignements, l'on peut s'adresser aux deux personnes déjà mentionnées ou à Mesdames Christine ALLEN (Département de philosophie, Campus Sir George Williams) et Allannah FURLONG (Centre des Etudes Interdisciplinaires, campus Loyola), coordonnatrices du programme d'études.

## Remarque:

Un cours de 3 heures par semaine de septembre à avril comporte 6 crédits; un cours de 3 heures par semaine de septembre à décembre ou de janvier à avril comporte 3 crédits.

Une mineure est une séquence approuvée d'au moins 24 crédits;

Une majeure est une séquence approuvée d'au moins 36 crédits;

Une spécialisation est une séquence approuvée d'au moins 60 crédits.

# un institut d'études de la femme!

## SOMMAIRE

Editorial. . . . .	Sheila Finestone	2
Activités de la FFQ . . . . .		3
Consultation avec les groupes féminins nationaux . . . . .		7
Commission des droits de la personne . . . . .	Ghislaine Patry-Bisson	8
Conseils régionaux . . . . .		11
Associations . . . . .		14
Le Conseil consultatif sur la situation de la femme . . . . .		17
Conseil du statut de la femme . . . . .		18
Comité national d'action sur le statut de la femme . . . . .	Marthe Vaillancourt	19
Les femmes et la politique . . . . .	Madeleine G. Dubuc	23
Les femmes à l'université . . . . .	Renée Rowan	24
Le mariage . . . contrat pour une exploitation domestique . . . . .		26
Publications . . . . .		29
Enfin un institut d'études de la femme! . . . . .		31

ISSN 0700-4621

Dépôt légal Bibliothèque nationale du Québec

Comité du bulletin: **responsable:** Lucille Mottet; **rédactrice en chef:** Monique Roy; Michèle Jean et Christiane Bacava

Le bulletin paraît cinq fois l'an entre septembre et juin et est publié grâce à une subvention du fonds spécial du Ministre chargé de la situation de la femme, M. Marc Lalonde.

Les membres en règle de la FFQ reçoivent le bulletin gratuitement. Les personnes résidant à l'extérieur du Québec et désireuses de recevoir le bulletin peuvent s'abonner.

**abonnement pour un an (cinq numéros) \$3.00**

**abonnement de soutien**

**Nom:**

**Adresse**

Versements par chèques ou mandat-poste à l'ordre de:

Le bulletin de la FFQ

1600 rue Berri

Bureau 3115

Montréal